

Recherches sociographiques



L'émergence du nationalisme canadien-français : l'idéologie du *Canadien* (1806-1842)

Philippe Reid

Volume 21, Number 1-2, 1980

La Nation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055868ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055868ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Reid, P. (1980). L'émergence du nationalisme canadien-français : l'idéologie du *Canadien* (1806-1842). *Recherches sociographiques*, 21(1-2), 11-53.
<https://doi.org/10.7202/055868ar>

Article abstract

À travers une lecture systématique du journal *Le Canadien*, l'auteur reconstitue l'émergence d'une des premières idéologies qui ait défini la société globale québécoise. La première partie de l'article présente les principales représentations idéologiques du journal et leur évolution d'une dominante libérale à une dominante nationaliste. Selon la lecture proposée, il faut attendre 1836 avant de voir surgir un véritable discours nationaliste, centré sur l'image d'un petit peuple de paysans français et catholiques, soutenu par son clergé. La seconde partie esquisse une interprétation d'ensemble de la genèse du nationalisme au Bas-Canada. Sans nier l'importance d'autres facteurs explicatifs, l'auteur met surtout en évidence l'impact de l'idéologie de la bourgeoisie coloniale dans cette conception nouvelle d'une nation canadienne-« française ».

L'ÉMERGENCE DU NATIONALISME CANADIEN-FRANÇAIS: L'IDÉOLOGIE DU *CANADIEN* (1806-1842)*

À travers une lecture systématique du journal *Le Canadien*, l'auteur reconstitue l'émergence d'une des premières idéologies qui ait défini la société globale québécoise. La première partie de l'article présente les principales représentations idéologiques du journal et leur évolution d'une dominante libérale à une dominante nationaliste. Selon la lecture proposée, il faut attendre 1836 avant de voir surgir un véritable discours nationaliste, centré sur l'image d'un petit peuple de paysans français et catholiques, soutenu par son clergé. La seconde partie esquisse une interprétation d'ensemble de la genèse du nationalisme au Bas-Canada. Sans nier l'importance d'autres facteurs explicatifs, l'auteur met surtout en évidence l'impact de l'idéologie de la bourgeoisie coloniale dans cette conception nouvelle d'une nation canadienne-« française ».

Lorsque j'entrepris la lecture systématique du journal *Le Canadien* (1806-1842), j'espérais par là reconstituer et expliquer l'émergence d'une des premières idéologies qui ait défini la société globale québécoise — ce qui voulait dire, on s'en doute bien, situer cette idéologie particulière, centrée sur la « nation canadienne-française », dans le contexte des classes et des structures sociales du Bas-Canada.

En même temps que j'entreprenais cette longue lecture, j'abordais donc l'étude des structures sociales bas-canadiennes. J'entends par là les divers systèmes de relations sociales, directement observables dans la réalité vécue, que sont, par exemple, l'organisation économique, l'organisation politique, la stratification sociale. Inspirée des principaux historiens de la période (D.G. Creighton, F. Ouellet, J.-P. Wallot, H. Taft-Manning, M. Wade, M. Brunet, M. Séguin, L. Lemieux), cette analyse n'avait aucune prétention à l'originalité.

*Ce texte est basé sur une thèse de doctorat en sociologie, dont il reprend les principaux résultats et reformule les conclusions. Voir : Philippe REID, *Représentations idéologiques et société globale: le journal « Le Canadien » (1806-1842)*, Québec, Université Laval, 1979.

Elle n'est d'ailleurs pas indispensable, dans la perspective théorique adoptée ici, à la compréhension du discours idéologique du *Canadien*. Je ne la reprendrai donc pas.

L'analyse des idéologies

«[...] définition d'une situation en vue de l'action, l'idéologie doit essentiellement concilier *fait* et *valeur*. Voilà l'antinomie que, sous les formes les plus variées, il lui faut sans cesse dépasser. Pour y arriver, elle doit d'une part, *ramener la situation* à la cohérence; elle suppose une communauté, un auditoire. L'analyse sera particulièrement attentive à démêler les processus de construction de cette image de la communauté et, en corollaire, les procédés par lesquels l'édification de l'idéologie masque le statut partiel de l'idéologie ou l'universalise. D'autre part, l'idéologie doit *définir des fins*. L'examen portera alors sur les procédés de valorisation des faits qui donnent un poids concret à ces finalités: le discours présente comme un *donné* aussi bien des *valeurs* supposément acquises que des impératifs considérés comme naturels.»¹

Cette définition de Fernand Dumont nous indique la voie à suivre dans l'analyse d'une idéologie: montrer le caractère systématique du discours idéologique, faire voir sa cohérence, examiner les finalités de l'action qu'il propose. Ce qui est premier dans cette perspective, ce n'est pas une société réifiée, un « système » se constituant historiquement sous l'impulsion de « forces motrices réelles », mais bien des hommes qui dans leur vie quotidienne vivent des situations diverses, conflictuelles, et font l'expérience confuse de leurs multiples appartenances collectives. Or cette expérience est mise en forme, est interprétée dans des pratiques de la totalité que sont les idéologies. Citons, à titre d'exemples, l'idéologie nationaliste, l'école, les rationalisations du travail, les mouvements sociaux tel le syndicalisme. Les idéologies deviennent ainsi des mécanismes sociaux par lesquels des sujets individuels en arrivent à se donner une vision globale, cohérente de la collectivité et à s'intégrer à des sujets collectifs.

Ne peut-on objecter à cela que les sujets collectifs existent avant le discours idéologique? Ne pourrait-on pas, par exemple, en s'appuyant sur des facteurs objectifs comme l'occupation, le revenu, la scolarité, fixer à l'avance un certain nombre de groupements à la dimension même des sociétés et les constituer en classes? On le pourrait certes,² mais quelle garantie aurait-on alors que les ensembles ainsi constitués soient significatifs pour les individus impliqués?

1. Fernand DUMONT, *Les idéologies*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, pp. 113-114.

2. Voir, en particulier, la tentative faite en ce sens par J.-P. WALLOT et G. PAQUET (« Groupes sociaux et pouvoir: le cas canadien au tournant du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXIV, 1, mars 1974: 509-564). Dans cet article, plus remarquable à mon avis par son éclectisme que par sa contribution théorique à l'étude du Bas-Canada, les auteurs s'efforcent d'élaborer un modèle explicite de « dynamique sociale », au cœur de laquelle ils situent les groupements sociaux en conflit: gentilité bureaucratique et militaire, noblesse seigneuriale, grande bourgeoisie d'affaires, moyenne et petite bourgeoisie, classe populaire urbaine, classe populaire rurale, clergé. Ces groupements sont rapportés aux sous-systèmes socio-culturels qui les engendrent

Qu'il faille faire état de ces données objectives touchant le revenu, l'occupation, la scolarité, la langue... sources de nombreuses situations d'inégalité, nul ne le conteste et c'est bien le premier temps de la démarche suggérée par Dumont. Par la suite, cependant, au lieu de recourir à quelque théorie *a priori* et de fixer à l'avance un certain nombre de classes, il convient plutôt de se livrer à un examen du discours idéologique portant sur la société globale pour voir comment certains individus conçoivent ces situations diverses et forcément confuses dans lesquelles ils se trouvent, pour saisir comment ils rendent compte des inégalités, des oppositions qu'engendrent ces situations tout en formulant une image cohérente de la société globale. On devine dès lors comment se dessine et prend forme dans et par le discours idéologique un sujet collectif. Un groupement d'individus se constitue en un ensemble en désignant une série de comportements, de caractéristiques diverses (occupation, langue...) qui deviennent les signes d'une appartenance collective. Par ailleurs, il faut aussi voir comment cette expression particulière de la totalité repousse et censure les formes concurrentes d'expression de la totalité renvoyant à d'autres groupements d'individus tentant, eux aussi, de se constituer. Un sujet collectif, en se construisant lui-même, tente ainsi de faire triompher son interprétation de la totalité sociale, de la rendre officielle. C'est en ces termes qu'il faut comprendre comment le discours d'une classe devient discours universel, comment « la société » se constitue comme totalité concrète significative.

Le journal « Le Canadien »

Le Canadien comprend quatre séries. La première série va du 22 novembre 1806 au 14 mars 1810. Pierre Bédard et François Blanchet en sont les propriétaires-éditeurs. Charles Roi puis Charles Le François en assument l'impression à l'Imprimerie canadienne. On retrouve au rang des principaux collaborateurs les noms de Jean-Antoine Bouthillier, Jacques et Denis-Benjamin Viger, Michel O'Sullivan, Valentin Jautard, Joseph et Antoine Quesnel, Louis Charland, E.-G. Plante, P.-D. Débartzch et Joseph-Louis Borgia. Le format de ce journal d'opinion fondé pour combattre l'influence du *Quebec Mercury* est de quatre pages *in-quarto* sur deux colonnes; il paraît généralement une fois la semaine, le samedi. On compte environ cinq cents abonnés au début de 1808, tout près de mille au moment de la fermeture du journal, en mars 1810, lorsque le gouverneur Craig ordonne la saisie de ses presses et l'incarcération de ses principaux dirigeants. Des exemplaires du journal sont distribués à Québec, Montréal, Trois-Rivières, Kamouraska, Rivière-du-Loup (Louiseville), l'Assomption, Saint-Antoine et Saint-Denis.

(économique, politique, social) et les divers niveaux de conflit qui les opposent, au « décalage vertical » entre ces sous-systèmes. Au cœur de cette analyse fonctionnaliste subsistent pourtant les vestiges mal dissimulés d'une interprétation nationaliste de notre histoire: c'est le conflit ethnique qui constitue, aux yeux des auteurs, la spécificité du Bas-Canada.

La seconde série s'étend du 14 juin 1817 au 15 décembre 1819. Elle est placée sous la direction de Laurent Bédard, neveu de Pierre Bédard. Le second *Canadien* est un petit *in-quarto* de quatre pages sur deux colonnes, imprimé par François Bélanger.

La troisième série débute le 19 janvier 1820 pour s'achever le 2 mars 1825. La publication reprend le 17 août 1825 pour s'interrompre de façon définitive quelques semaines plus tard. Au début de la parution de cette troisième série, François Blanchet est le propriétaire du journal et Flavien Vallerand en assure l'impression et la publication, au rythme d'une fois la semaine. Il s'agit toujours d'un *in-quarto*, d'abord de huit pages sur trois colonnes, puis, à partir du 23 juillet 1823, de quatre pages sur quatre colonnes. On retrouve des agents du journal à Montréal, Saint-Denis, Rivière-du-Chêne, l'Assomption, Berthier, Rivière-du-Loup (Louiseville) et Trois-Rivières. La rédaction du périodique est d'abord confiée à Étienne Chartier et à Augustin-Norbert Morin, puis, à partir du 20 mars 1822, à Étienne Parent.³

La première tranche de la quatrième série, sous la responsabilité d'Étienne Parent, rédacteur, et de Jean-Baptiste Fréchette, imprimeur, couvre une période qui s'étend du 7 mai 1831 à octobre 1842. Parmi les collaborateurs on retrouve Elzéar Bédard et Hector Huot. Les dimensions du journal changent pour se rapprocher de celles de nos principaux journaux contemporains. La fréquence de parution augmente : deux fois la semaine durant la première année de parution de cette nouvelle série, trois fois la semaine par la suite et ce, jusqu'en octobre 1842.

Ces quatre séries du *Canadien* contiennent environ 2 000 numéros. Étant donné les difficultés que posait le choix d'un échantillon représentatif de cet ensemble, j'ai opté pour la lecture de tous les numéros. Cependant, j'ai exclu de mon champ d'investigation les bulletins de nouvelles, les dépêches étrangères, les réflexions littéraires, les faits divers, la publicité, pour me concentrer sur les commentaires de l'actualité émanant de la direction du journal, sur les tribunes libres et sur les comptes rendus des débats en Chambre.

3. Voir à ce sujet : J.-C. FALARDEAU, *Étienne Parent 1802-1874*, Montréal, Les éditions La Presse, 1975 et B. BERNIER, *Les idées politiques d'Étienne Parent, 1822-1825*, thèse de diplôme d'études supérieures en histoire, Québec, Université Laval, 1971. J'attire ici l'attention du lecteur sur le fait que les articles éditoriaux de la troisième série du *Canadien* (tout comme ceux de la première, de la seconde et nombre de ceux de la quatrième d'ailleurs) ne sont pas signés. À qui en attribuer la paternité ? À vrai dire, cela demeure matière à conjecture. S'il faut en croire B. Bernier et J.-C. Falardeau, on doit supposer que les articles éditoriaux de 1820, 1821 et du début de 1822 sont dus à la plume d'Étienne Chartier et de Augustin-Norbert Morin et que ceux du 20 mars 1822 jusqu'à la fin de la parution sont attribuables à Étienne Parent. J'adopterai cette version des faits.

I. LES REPRÉSENTATIONS IDÉOLOGIQUES DU « CANADIEN »

A) *Première série: 1806-1810*

Que réclament au juste ces jeunes gens aux origines sociales fort modestes, au revenu mal assuré (leurs adversaires ne manqueront pas de souligner ce point) et qui n'ont à vrai dire que le prestige que confère l'éducation dans une société composée pour une large part d'illettrés? La réponse est sans équivoque: obtenir davantage de pouvoir et d'influence au sein de cette société, en se servant de la Chambre d'assemblée comme point d'appui. Ayant sous les yeux le spectacle d'administrateurs coloniaux entourant le gouverneur et le conseiller suivant leurs intérêts, monopolisant les fonds publics, cumulant les fonctions et se livrant à la spéculation foncière dans les *townships*, ils vont se mettre à réclamer d'abord davantage de place au sein de l'administration coloniale. À l'appui de leurs demandes, ils ne tarderont pas à rappeler l'histoire de ce groupement de fonctionnaires, avocats de formation et descendants de Loyalistes, et à bien mettre en relief leurs pratiques discriminatoires de toujours à l'endroit des Canadiens. Également ils vont s'en prendre, et avec quel plaisir mal dissimulé, à ceux qu'ils considèrent comme les alliés en quelque sorte de ces administrateurs coloniaux: les membres de la bourgeoisie commerçante. Les deux groupements forment à vrai dire, à leurs yeux, une communauté distincte dont les membres partagent une langue commune, des intérêts communs et une même identification à la société britannique. Enfin, ces jeunes avocats, médecins et notaires canadiens auront aussi maille à partir avec les représentants de la noblesse terrienne ou encore avec des personnages tels les juges qui siègent à la Chambre d'assemblée et qui sont trop bien identifiés à l'administration coloniale.

Évidemment cette lutte que mène le groupement des professionnels d'origine canadienne se fait au nom du peuple. Ne sont-ils pas, nous rappellent-ils, les représentants élus du peuple, les seules personnes autorisées, depuis la création d'une Chambre d'assemblée en 1791, à parler en son nom?

N'ont-ils pas droit, par ailleurs, en vertu de la constitution de 1791, modelée sur la constitution britannique, de participer aux affaires du gouvernement au même titre que les représentants de la Chambre des communes participent aux affaires de leur?

« L'excellence de la Constitution d'Angleterre consiste à donner au peuple le moyen de se faire connoître lui-même, et même de mettre la main à l'œuvre lui-même par le moyen de ses Représentans [...] »⁴

À certains moments les pages du *Canadien* foisonnent d'allusions à l'histoire du parlementarisme britannique depuis le XVII^e siècle, aux luttes menées par la Chambre des communes pour s'affranchir progressivement de la tutelle

4. *Le Canadien*, 2 décembre 1809, « Sens Commun ».

du Roi. On cite Blackstone, Delolme et Locke, trois théoriciens politiques libéraux de bonne société, pour faire valoir les droits de la Législature face à l'Exécutif. On cite également de grands parlementaires britanniques, tous libéraux et respectables, comme Fox. On ne se surprend guère de voir apparaître, vers la fin de la première série du journal, une demande explicite de responsabilité ministérielle, de réel contrôle sur les prises de décision.

À lire ce qu'ils écrivent dans la première série du *Canadien*, on ne saurait douter du profond attachement des professionnels canadiens aux institutions britanniques. Il suffit, entre autres, d'évoquer leurs représentations du passé collectif pour s'en convaincre: après le despotisme du régime français et le fanatisme des anciennes idées sur le gouvernement, quel contraste que le régime anglais avec ses lois, ses libertés et, après quelques années, sa constitution :

« Vous avez peut-être vécu dans ces tems malheureux qui ont précédé la Conquête de ce pays, où un Gouverneur étoit une Idole devant laquelle il n'étoit pas permis de lever la tête [...] Je voulois vous faire sentir par ces deux exemples la différence du tems où vous vivez. Un homme, le peuple n'étoit rien ou étoit moins que rien. Un Gouverneur auroit cru s'avilir, s'il eût souffert qu'on lui fit éprouver la moindre contradiction. Une remontrance, un avis, un reproche eussent été des crimes irrémissibles. Aussi ce pays gouverné par un despote entouré d'esclaves, ministres de sa volonté suprême, qui se dédommageoient de leur servitude en exerçant eux-mêmes despotiquement l'autorité qui leur étoit déléguée, vit bientôt tout languir, les campagnes se dépeupler, le peuple avili et dépouillé, en proie à la famine et à la plus affreuse pénurie. Il fut soumis par des voisins qu'il avoit fait trembler, et ce fut un bonheur, puisque la Conquête l'empêcha de périr de misère au dedans, à la suite de ses triomphes au dehors. Depuis cette Époque le règne des lois a graduellement établi son Empire, et nous jouissons maintenant d'une Constitution où tout le monde est à sa place et dans laquelle un homme est quelque chose. Le peuple a ses droits; les pouvoirs d'un Gouverneur sont fixés et il les connoît. »⁵

Pour eux, la date charnière n'est pas 1760 mais bien 1791 qui marque, grâce à l'avènement du parlementarisme, l'entrée du peuple dans l'histoire, qui marque aussi, bien sûr, l'apparition de leur propre groupement social.

Au cours de leur lutte pour exercer une plus grande influence au sein de la société bas-canadienne, les professionnels canadiens en viennent très vite à brosser le tableau d'ensemble de cette société. Cette dernière leur apparaît sous les traits d'une colonie essentiellement agricole, rattachée à une métropole commerçante, colonie contre laquelle existent par ailleurs de nombreux préjugés puisqu'elle tire son origine d'une nation rivale de l'Angleterre. La position géographique du pays, loin de l'océan, ainsi que son climat très rigoureux qui entraîne la fermeture de la navigation fluviale pendant plus de six mois, ne le destine certainement pas à jouer un grand rôle sur le plan commercial :

« Premièrement je me crois autorisé de poser pour principe que le Canada ne peut jamais être un pays ou un état commerçant. Pour être convaincu de cette vérité, il suffit d'envisager son attitude physique et relative aux autres peuples civilisés; et on verra facilement qu'il ne

5. *Id.*, 4 novembre 1809, « Un Canadien ».

peut jamais jouer un grand rôle parmi les nations commerçantes de l'Europe. D'ailleurs relégué au coin du globe et couvert encore de forêts immenses où les neiges et les frimats se font sentir la moitié de l'année, toutes ces circonstances réunies et approfondies prouvent incontestablement que le Canada ne peut jamais arriver à un grand degré de prospérité par le commerce et que sa tendance naturelle est du côté de l'agriculture qui est, dans tous les états, le moins précaire [...]⁶

C'est d'ailleurs l'avis de quelques Américains de passage qui écrivent dans le journal :

« Par exemple, le Canada, par sa situation physique, ne pouvant jamais jouer un grand rôle dans le Commerce, trouve dans votre système de loix des ressources qu'il ne sauroit rencontrer dans aucun autre système de loix et vice versâ [...]⁷ »

À l'appui d'un rôle essentiellement agricole qu'ils entrevoient pour le Bas-Canada, les membres des professions libérales associés au *Canadien* soulignent le fait que le pays est neuf et à peine peuplé. Cependant, ils ne manquent pas de relever un autre trait de cette société coloniale qui est la leur : l'absence de progrès. Et ce défaut de dynamisme, non seulement dans le domaine agricole et dans le commerce des produits dérivés de ce secteur, mais également dans d'autres domaines comme celui de l'industrie, de la finance, de l'éducation, de la justice, est attribuable principalement au fait que ceux qui assument la direction de la province ou qui ont une quelconque influence sur sa destinée sont des étrangers de passage, des gens venus ici dans le but de s'enrichir soit dans le commerce, soit dans l'administration publique, et qui ignorent tout des véritables besoins du pays. D'ailleurs, ces individus, ces « émigrés » comme on se plaît à les désigner, qui sont en fait les seuls à avoir accès aux capitaux en provenance de la métropole, n'affichent que du mépris à l'endroit des habitants du pays qu'ils assimilent volontiers à des Français.⁸

Par ailleurs, les membres de la bourgeoisie professionnelle éprouvent le sentiment que les Canadiens, en dépit de leur attachement aux institutions britanniques, forment par leur langue, leurs mœurs, leurs croyances, leurs usages, une partie de leurs lois, un peuple distinct. Non pas une nation distincte cependant, car pour eux ce terme qu'ils utilisent peu fréquemment sert à désigner plutôt la branche populaire du gouvernement, c'est-à-dire en somme la volonté populaire s'exprimant face au roi, au gouvernement, à la noblesse et cela par l'intermédiaire du parlementarisme et celui de la presse (grâce à la presse la nation conseille le gouvernement) :

« L'exercice de ce pouvoir censorial [*i.e.* critique des actes publics du gouvernement] si redoutable pour tous ceux qui sont chargés de l'administration, est ce qui assure le bon exercice de toutes les parties de la constitution [...] C'est la liberté de la presse qui rend la Constitution d'Angleterre propre à faire le bonheur des peuples qui sont sous sa protection

6. *Id.*, 23 janvier 1808, « Canadensis ».

7. *Id.*, 26 décembre 1807, « Un Yankey ».

8. *Id.*, 30 décembre 1809 et 6 janvier 1810, Denis-Benjamin Viger.

[...] Sous la Constitution d'Angleterre le peuple a le droit de se faire connoître lui-même par le moyen de la liberté de la presse, et par l'expression libre de ses sentimens, toute la nation devient pour ainsi dire le conseiller privé du Gouvernement. »⁹

Les Canadiens, rappelle D.-B. Viger, forment un peuple distinct tout autant du peuple français que du peuple américain. La nature du sol, le climat, les besoins particuliers ont créé au sein de la population du pays des habitudes particulières qui sont loin d'être celles des Français (des anciens Français comme des Français modernes). Il n'y a que la langue qui soit semblable. Et pour justifier l'existence de ces « mœurs particulières », de ces « préjugés nationaux canadiens » au sein de l'Empire britannique, à un moment surtout où plusieurs Britanniques résidant au Bas-Canada n'en voient guère l'utilité et réclament sa disparition, on aura recours à la vieille idée qu'exprimait jadis le gouverneur Haldimand. Ce dernier envisageait en effet de peupler les cantons de l'Est de Canadiens afin de dresser une barrière culturelle devant toute poussée expansionniste en provenance des États-Unis :

« Avant que les Colonies Américaines fussent séparées de l'empire, il pouvoit y avoir une raison d'assimiler le Canada à ces colonies ; parce qu'alors en le liant à ces colonies, on l'auroit par la même lié à la mère-patrie auxquelles elles étoient liées, mais alors on auroit couru risque de perdre le tout à la fois, et effectivement le tout auroit été perdu à la fois ; car, si le Canada n'a pas été enveloppé dans la rébellion de l'Amérique, ce n'est que parce qu'il avoit des préjugés locaux différens de ceux de la mère-patrie ; s'il avoit été plus assimilé il auroit par là même été plus assimilé aux États-Unis ; et des colonies voisines qui ont les mêmes préjugés sont plus unies entre elles qu'elles ne le sont avec la mère-patrie qui est éloignée, quand même ces préjugés soient les mêmes que ceux de la mère-patrie.

« On ne peut actuellement assimiler le Canada avec la mère-patrie sans l'assimiler aux anciennes colonies qu'elle a perdues ; et quand cette assimilation sera une fois parfaitement formée, elle aura plus de force pour unir le Canada avec les États-Unis de l'Amérique, qu'avec la mère-patrie [...] Qu'y auroit-il donc à faire pour éviter la perte de cette colonie ? La première chose seroit de se défier beaucoup des instructions des Gouverneurs, des gens du Gouvernement et de tous les Émigrés. La seconde d'avoir avec les habitans du pays une communication immédiate, indépendante du Gouverneur et des gens en places, telle que seroit celle qui viendrait immédiatement de la Chambre d'Assemblée. La troisième de se persuader que l'intérêt des Canadiens et leurs préjugés tendent à conserver ce pays à l'empire, et sont le seul moyen de le lui conserver.

« Il n'y a pas un Canadien qui n'abhore l'idée de l'introduction des habitans des États-Unis dans ce pays ; [...] et qui ne voye que le seul moyen de s'en préserver est dans la protection de la mère-patrie. »¹⁰

Et il faut voir dans cette façon qu'ont certains membres du journal *Le Canadien* de s'opposer avec acharnement aux Américains dans les *townships* de même que, de façon générale, aux institutions américaines trop exclusivement centrées sur le commerce, tout autant un moyen commode d'assurer le maintien de la culture canadienne qu'on sent menacée (on parle abondamment d'un « plan d'anéantissement »), qu'une façon de permettre à une population homogène et

9. *Id.*, 13 novembre 1806.

10. *Id.*, 6 janvier 1810, D.-B. Viger.

vigoureuse de se répandre en conservant ses institutions. Il faut voir également dans l'anti-américanisme de certains professionnels,¹¹ au moment où une guerre avec les États-Unis semble imminente, une façon de prouver en quelque sorte la loyauté des Canadiens et leur attachement aux institutions britanniques, ce que mettent fortement en doute leurs adversaires.

B) *Deuxième série: 1817-1819*

Le grand élément de nouveauté dans la brève seconde série réside dans cet affrontement de deux conceptions particulières de l'ordre social qu'on retrouve au cœur du très important et très révélateur débat sur l'éducation.

Une première conception s'inspire du courant libéral qui se répand en Europe après 1815, tandis que l'autre, d'inspiration franchement conservatrice, plonge ses racines dans la société traditionnelle d'Ancien Régime. Les libéraux insistent sur l'importance d'instruire le peuple, de lui montrer à lire, à écrire et à compter afin qu'il sache défendre ses droits et agir de façon libre et responsable. On ne saurait autrement parler de démocratie, de gouvernement libre :

« Parler de l'éducation religieuse lorsqu'il s'agit de montrer à lire et à écrire à la jeunesse du pays, c'est donner à entendre qu'il n'existe pas d'éducation religieuse. Or il n'y a rien de plus faux [...] Un enfant peut à peine parler que la première question qui lui est faite est qui l'a créé et mis au monde? [...] Nous regrettons donc sincèrement que des gens sensés parlent d'une chose qui n'a sûrement pas besoin de leur assistance, quand il s'agit de la simple question: savoir si on établira des écoles de Paroisses pour montrer à lire et à écrire à la jeunesse du pays. Voilà, il nous semble ce dont il s'agit: parler de religion quand il s'agit d'éducation, c'est s'embarquer dans une mer d'incertitudes et courir le danger évident de ne jamais arriver à bon port. »¹²

Les conservateurs quant à eux mettent l'accent surtout sur la morale comme base de l'autorité et comme source d'attachement du peuple à son gouvernement. Lorsqu'ils parlent d'éducation, cela se résume pour l'essentiel à parler d'éducation morale et religieuse et à insister sur le devoir sacré d'obéissance et de soumission aux autorités responsables: « La religion est l'unique éducation du peuple, »¹³ disent-ils en s'inspirant de Lamennais.

Quant aux autres thèmes de l'idéologie du journal, il y a relativement peu de changement: même acharnement contre les officiers supérieurs du gouvernement colonial, contre les commerçants et surtout la « clique écossaise » de la Compagnie du Nord-Ouest (ce sont tous des « non-résidents » et des « anti-Canadiens »):

« Ce qui empêche ou retarde les améliorations dans le Canada, c'est que les principaux officiers, qui devraient être les premiers et les plus pressés à travailler à son avancement,

11. Nous disons « certains », car n'oublions pas que plusieurs membres de la bourgeoisie professionnelle ont reçu leur formation aux États-Unis.

12. *Id.*, 22 novembre 1817.

13. *Id.*, 24 novembre 1819.

n'ont réellement aucun intérêt à le faire. Ils sont tous nommés par la couronne. Ils viennent en Canada pour faire leur fortune, et quand ils se sont enrichis, ils s'en retournent dépenser leurs revenus en Angleterre, avant d'avoir eu le temps de se mettre au fait des intérêts de la colonie et de s'y attacher. Ces inconvénients sont inséparables d'un gouvernement colonial. Il n'y a pas de pays plus susceptible de grandes améliorations que le Bas-Canada : si ce pays étoit sous un gouvernement libre, ses avantages naturels se développeraient bien vite. »¹⁴

On note toutefois que l'idée d'encerclement du peuple canadien, de menace pour sa langue, ses mœurs, ses coutumes, s'est amplifiée au point maintenant que l'on fait allusion aux autres peuples du Bas-Canada.¹⁵ Il faut relier ce sentiment grandissant d'insécurité à l'arrivée d'immigrants britanniques après 1815. *Le Canadien* fait état par exemple de la présence d'immigrants d'un genre spécial, de médecins britanniques qui s'accaparent toute la pratique médicale privée de la ville de Québec :

« [...] Pour moi, Monsr. l'Éditeur, je ne saurois tenir sous silence les résolutions et les discussions qui ont eu lieu dernièrement dans une assemblée des médecins de cette ville ; il est nécessaire d'exposer à la Législature, les moyens qu'ils ont pris pour rendre plus respectable la profession médicale, et empêcher les militaires, qui sont fort bien payés du Gouvernement, de jouir de tous les avantages, et d'obtenir toutes les situations honorables et lucratives qui se présentent dans ce pays, il est nécessaire, dis-je, de leur faire voir que l'on ne rend pas aux Canadiens, la justice qu'ils méritent, que l'on cherche tous les moyens de les avilir, et que bientôt ils seront regardés comme formant la partie la plus misérable de la société s'ils ne sont protégés par les loix de cette Province, qui seules peuvent agir contre le préjugé. [...] Mais la vente des remèdes, les appointements civils et la pratique privée sont des choses expressément défendues [aux chirurgiens militaires] par les règlements de sa Majesté, et s'il a été un temps où il étoit indispensable de se servir de ces Messieurs, ce temps là est fini, nous avons maintenant des praticiens civils capables de faire honneur aux situations qu'ils occupent. »¹⁶

Malgré l'insécurité, les inquiétudes, nous sommes loin encore d'une théorie particulière de la « nation » canadienne.

C) Troisième série : 1820-1825

Les pages de la troisième série du *Canadien* regorgent d'attaques, toujours sensiblement les mêmes, dirigées contre le groupement des grands fonctionnaires publics. Les professionnels canadiens qui écrivent dans le journal continuent de s'en prendre principalement à ces descendants de Loyalistes et de leur reprocher leur pillage du trésor public, leur monopole des emplois et des revenus, leur cumul des pouvoirs, leurs pratiques discriminatoires à l'égard des Canadiens :

« Ces hommes que le génie actif, entreprenant et ambitieux avoit élevé aux premières places dans leur pays natal ; frustrés dans leurs prétentions de dominer chez eux par la révolution qui s'y opéra, entrèrent dans l'administration de cette colonie le cœur ulcéré de leur exil ; encore tout occupé de la révolution [...] virent, dans la nation Canadienne, [...] des

14. *Id.*, 16 août 1817, « Alb. arg. ».

15. *Id.*, 13 janvier 1819, « Un fidèle sujet ».

16. *Id.*, 2 août 1817, « Abracalan ».

hommes bien plus dangereux pour eux que n'avoient même été les Yankeys rebels, de là cette méfiance injuste [...] Ne voyant donc de tous côtés que dangers pour eux, il leur fallut bien établir un système d'administration pour s'assurer à eux et leurs descendans la paisible administration du pays, et entière jouissance des emplois et salaires : c'est ce qu'ils firent et ce dont ils ont joui paisiblement jusqu'à ce jour [...]»¹⁷

Ils continuent de dénoncer, avec une ardeur nouvelle cependant, la spéculation foncière à laquelle se livrent les membres de l'administration coloniale dans les cantons de l'Est, qui eux imitent les membres de la bourgeoisie commerçante dont ils envient la fortune. Enfin ils rendent les administrateurs coloniaux principaux responsables de l'ignorance du peuple et du retard dans la colonisation du pays. Bien sûr, on se livre également à des attaques contre les commerçants, surtout en 1822, lorsque ces derniers se mettent à réclamer ouvertement l'union des deux Canadas.

1. *Libéraux et conservateurs*

Le lecteur ne peut manquer cependant d'être frappé davantage par l'ampleur du débat qui se poursuit entre libéraux et conservateurs que par les attaques incessantes contre les membres de la bourgeoisie coloniale d'origine britannique. À travers le débat centré sur l'éducation, c'est toute la question du type de société dans lequel on désire vivre qui continue d'être posée avec cependant beaucoup plus de précisions que dans la série précédente du journal.

Plusieurs auteurs et lecteurs du journal (il est évidemment difficile d'en préciser le nombre exact ou d'en mesurer l'influence) continuent de contester la vieille sagesse du monde et, s'inspirant du cadre de la lutte de la bourgeoisie européenne pour renverser les élites absolutistes qui contrôlent l'appareil de l'État et qui justifient leur pouvoir en recourant à des considérations d'ordre théologique, ils mènent le combat contre la concentration des pouvoirs, contre la domination, contre le despotisme de ce qu'ils appelleront (dans la quatrième série du *Canadien*) la « Sainte Alliance coloniale », au nom de l'abolition des privilèges, au nom de la libération du peuple :

« [...] j'ai beau jeter les yeux en arrière, nulle part je ne vois un siècle, qui me plaise plus que celui où je vis. Qu'on me nomme, en effet, le siècle, où dans le court espace d'une trentaine d'années, l'homme ait su et si bien réussi à connaître et faire valoir ses droits ; jusqu'à nos jours, on les avait presque partout violés impunément. Mais où en serait la liberté des nations, sans les écrits philanthropiques des vrais Philosophes du dernier siècle. Leurs plumes ont fait trembler le despote au milieu de ses gardes et de ses murailles, les peuples, peu-à-peu, ont entendu leurs voix et sont devenus libres. Mais cette heureuse régénération, c'est à l'éducation des peuples, que nous la devons. [...] Instruisons le laboureur [...] ; instruisons l'artisan [...] ; instruisons les pauvres serviteurs afin qu'ils supportent plus aisément leur condition [...] instruisons tout le pays, afin qu'il soit mis à portés de connaître tous ses avantages et désavantages physiques et politiques [...]»¹⁸

17. *Id.*, 21 février 1821, « réflexions politiques » tirées du *Spectateur Canadien*.

18. *Id.*, 5 novembre 1823, « Un autre ami de l'éducation ».

« Nous avons bien, il est vrai, laissé entendre que la révolution française était devenue nécessaire, tant les abus s'étaient amoncés dans le gouvernement. Si l'on a eu tort de décapiter Louis, Louis a eu tort de n'avoir pas voulu connaître son siècle [...] »

« N'allez donc pas vous figurer que, si les peuples en veulent à leurs Rois despotiques, ils en veulent à leurs bons curés, et que liberté et Déisme, ce soit la même chose. »¹⁹

À leurs yeux on ne peut travailler efficacement à cette libération du peuple sans favoriser d'abord son instruction :

« Il faut de l'éducation à un peuple libre, s'il veut soutenir la concurrence sur le marché du monde, avec ses produits, et surtout s'il veut conserver ses droits et ses privilèges. Partout on a reconnu que l'instruction étoit le fondement des états libres. »²⁰

Ils ne cessent de réclamer, et cela dans les plus brefs délais, l'établissement d'écoles élémentaires dont la tâche principale serait de montrer à lire, à écrire et à compter à toute la population du pays. D'ailleurs pour ces gens qui adhèrent aux principes du libéralisme européen, l'école a une mission à accomplir, celle d'assurer le bon fonctionnement d'une société démocratique en permettant à des citoyens éclairés et égaux d'exercer leurs droits et de participer à la gestion des affaires publiques. Certains des auteurs du journal vont même jusqu'à réclamer l'établissement d'un réseau d'écoles secondaires dispensant un enseignement plus en accord avec les exigences d'une société moderne, un enseignement davantage tourné vers le commerce, l'industrie et l'agriculture que ne l'est celui des petits séminaires :

« Nous avons, il est vrai, plusieurs séminaires, mais nous croyons que tout le monde est pleinement convaincu de leur inefficacité ; l'on sait que l'objet que l'on y a en vue est moins de faire des citoyens, de préparer la jeunesse à jouer un rôle avantageux dans le monde, qu'à exercer les étudiants à l'état ecclésiastique. Quelle triste figure, pour la plus part du tems, ne fait pas notre jeune monsieur qui après son cours d'étude, entre dans le monde ? [...] Le monde est une terre tout-à-fait étrangère pour lui [...] »²¹

Et plusieurs collaborateurs au journal, suivant l'anticléricalisme du courant libéral européen, offrent une résistance assez vive aux prétentions du clergé, surtout en matière d'éducation :

« Qu'on ne vienne donc plus nous dire qu'il faut mettre l'éducation entre les mains du clergé, que c'est sa propriété. D'abord, je ne vois point les prodiges qu'il a fait en cette matière, si ce n'est de faire tomber des établissements [des écoles de l'Institution royale] qui n'étaient pas de son goût. En second lieu je ne vois pas pourquoi il faille de toute nécessité confier l'éducation civile des laïcs aux ecclésiastiques. Il me semble à moi qu'une chose si importante devrait, autant que possible, être confiée à la communauté entière, surtout après l'indifférence et l'apathie, qui a négligé un moyen si aisé et si simple d'éducation. »²²

19. *Id.*, 3 décembre 1823.

20. *Id.*, 12 novembre 1823, « Un ami des enfants ».

21. *Id.*, 29 janvier 1823.

22. *Id.*, 26 janvier 1825, « Franc-Parleur ».

Sans nier l'importance de la religion dans la nationalité canadienne, ceux-ci souhaitent une plus grande séparation entre les affaires de l'Église et celles de l'État.

On peut également relever, comme autres éléments de pensée pouvant se rattacher au courant libéral, la réforme de l'agriculture que quelques-uns considèrent comme urgente, la nécessité de corriger les aspects du régime seigneurial qui sont particulièrement contraignants pour le progrès du commerce et peu en accord avec les exigences d'une société moderne (on songe ici à l'abolition du droit de lods et vente, véritable entrave aux activités commerciales dans les villes). On va même jusqu'à réclamer l'abolition pure et simple du régime seigneurial, vestige d'une société de type féodal :

« Nous voyons à regret que dans un temps, où dans toutes les parties de l'Univers, on s'efforce de briser tous les vieux liens qui entortillaient la liberté et le bonheur de l'homme, on puisse en Canada regarder comme une mesure utile, d'augmenter, de multiplier, d'étendre sur toute sa surface un système que toutes les nations abandonnent généralement. Nous préférons voir M.S. [A. Stuart, président du Comité de la Chambre d'Assemblée sur le peuplement des terres de la Couronne qui vient de soumettre son rapport] travailler à détruire l'ancienne féodalité du pays, plutôt qu'à l'étendre dans les nouvelles concessions. »²³

Les conservateurs, pour leur part, et ils sont généralement identifiables aux professionnels des campagnes, aux membres du clergé, aux « cultivateurs et gens aisés des campagnes », s'opposent à plusieurs aspects du projet de société que présentent les libéraux. La religion, comme nous l'avons vu dans la deuxième série du *Canadien*, revêt une telle importance à leurs yeux qu'elle constitue en quelque sorte la base sur laquelle repose tout l'ordre social, le seul véritable garant de l'obéissance à l'autorité :

« [J'ai dit que la religion] est la plus nécessaire de toutes les instructions, et qu'elle doit, par conséquent, les baser. Je dis de plus, qu'en général, elle peut suffire au bonheur du peuple des campagnes surtout. Mais je n'ai jamais dit, ni pensé qu'elle fût l'unique, en ce sens que tout peuple pût être aussi heureux, civilement parlant, avec elle seule, que lorsqu'on y joint une éducation honnête, qui outre le bonheur temporel, dont elle rend l'acquisition plus facile, jette encore un plus grand jour sur cette Religion, qu'on ne peut trop approfondir [...]

« Quand un peuple, par sa position politique, n'est pas exposé à la nécessité du Commerce ; quand la Religion de ce peuple est aussi celle du Gouvernement sous lequel il vit ; alors la nécessité de l'instruction n'est peut-être pas des plus urgentes ; et absolument parlant, le peuple des campagnes peut être heureux [...] sans autre instruction que la Religion. »²⁴

Il importe donc que le peuple reçoive d'abord et avant tout une éducation religieuse si l'on veut que la société fonctionne. Aussi est-il tout naturel pour eux d'insister sur le rôle prépondérant que doit jouer le clergé en matière d'éducation.

23. *Id.*, 30 juin 1824.

24. *Id.*, 8 mars 1820, « Le Campagnard ».

2. Les problèmes de la société bas-canadienne

Outre ce grand débat sur l'éducation qui se poursuit de façon animée, on note également une volonté très nette d'identification des problèmes auxquels se trouve confrontée la société bas-canadienne. Nous assistons ici au début d'une sorte de bilan qui ne cessera de s'accroître avec les années. On fait d'abord état du problème de la surabondance des professionnels qui commence à se poser. Cependant, comme le notent certains, que peut-on faire d'autre dans une colonie comme le Bas-Canada, peu féconde en ressources et peu développée, qui n'offre, somme toute, que peu de débouchés aux jeunes gens instruits ?

« On a parlé aussi de l'Europe, comme s'il y avait quelque parité entre les royaumes éclatants de l'Europe, et une faible colonie. Là il y a mille débouchés pour l'industrie et le génie, il n'y a que le choix à faire : ici au contraire, pays peu fécond en ressources, il n'y a guère que les professions d'avocats, de médecins, de notaires, qui puissent offrir un asile convenable aux jeunes gens qui ont reçu une éducation libérale, et si nous fermions l'entrée de cette profession à l'industrie et au génie de nos jeunes Canadiens, où se jetteront-ils ? »²⁵

On relève également l'encombrement des seigneuries comme autre problème sérieux. On s'interroge longuement sur la pertinence de maintenir la tenure seigneuriale comme meilleur moyen de permettre aux paysans canadiens peu fortunés de se procurer des terres à bon compte dans les *townships* :

« J'attaque tout le système, système dont le nom même est en horreur aux nations les plus éclairées, et système enfin dégradant, en ce qu'il soumet à une vraie servitude personnelle, et accablant par l'augmentation continue des lods et ventes, et des taux des nouvelles concessions. Je respecte l'autorité des lois qui le protègent peut-être à regret. Mais je ne désire rien tant qu'un changement qui nous délivre de tout ce qui peut charger l'agriculture, la grande ressource de ce pays, et toucher à nos libertés personnelles. Le laboureur, sans cesse abattu à l'aspect de son esclavage et de ses dettes toujours renaissantes, sortirait bientôt de son indifférence et de sa mélancolie, et doublerait le défrichement de sa terre, s'il avait l'espérance de pouvoir un jour, se débarrasser d'au moins la plus pesante partie de son fardeau. »²⁶

On sent cependant qu'une majorité demeure en faveur de ce régime :

« Sans discuter avec eux quel est le meilleur des deux régimes de tenure légale dont il s'agit, sans transcrire tout ce qu'on dit [...] nous nous contenterons de leur dire venez et voyez. Nous leur ferons voir les seigneurs vivant en paix avec leurs tenanciers, n'exigeant d'eux qu'une modique rente, sans les obliger à aucuns des droits pénibles et des dures conditions qu'exigeoient les seigneurs de l'Ancienne France au quinzième siècle.

« Nous dirons encore à ces spécieux philanthropes avec un grand écrivain, que le meilleur gouvernement et le meilleur régime de propriétés pour un peuple n'est pas celui qui paroît le mieux conçu aux raisonneurs, mais bien celui auquel un peuple est habitué, à moins qu'il ne soit despotique. »²⁷

Sans contredit, l'état de dépendance dans lequel se trouve plongée la colonie vis-à-vis de la métropole anglaise constitue le plus grave des problèmes

25. *Id.*, 5 février 1823, Augustin Cuvillier, débats en Chambre.

26. *Id.*, 2 mars 1825, « Un simple laboureur ».

27. *Id.*, 24 juillet 1822, « Deux amis ».

du Bas-Canada. Cette dépendance du Bas-Canada entraîne de lourdes conséquences : le pays est à peine peuplé, à peine développé et ne possède aucun contrôle sur son commerce. À vrai dire, tout dans la colonie est ordonné aux intérêts de la métropole qui, elle, cherche d'abord à s'approvisionner en matières premières et à s'assurer des débouchés pour ses produits manufacturés. Jamais la conscience de cette réalité n'aura été aussi vive qu'au moment où l'économie du Bas-Canada, déjà aux prises avec une sérieuse récession depuis 1819, se trouve plongée en pleine crise, à la suite des mesures adoptées par l'Angleterre (hausse des tarifs sur les bois et les grains coloniaux) pour empêcher la situation de sa propre économie de se détériorer :

« La détresse générale du pays devient de plus en plus alarmante. Les restrictions dernièrement mises sur notre commerce des bois par le Parlement britannique ne peuvent manquer que d'être vus d'un très mauvais œil [...]

« [...] nos bois étant un des principaux moyens que nous ayons de payer nos marchandises, il faut avouer ou que nous serons souvent dans les dettes, ou qu'il faudra être dans les bois d'un bout de l'année à l'autre pour en avoir assez pour payer nos importations. Un pareil système ne peut pas tenir longtemps. Mais ceci n'est pas le plus grand mal dont nous ayons à nous plaindre. Il en est un autre qui attaque notre prospérité [...] nous voulons parler des lois restrictives qui empêchent l'entrée de nos grains dans le Royaume. Cela est ce que l'on peut appeler le coup de mort de notre commerce. Si à ce système de restrictions générales on ajoute le mode dont les terres de la Couronne sont concédées, on aura un état de civilisation approchant de l'état sauvage. »²⁸

« S'il veut savoir [l'auteur de la lettre publiée dans le *Sun de Londres*] la vraie cause de notre détresse, la voici : Le peuple en Angleterre a été assujéti à payer des taxes considérables, pour soutenir une guerre qui a ravagé l'Europe pendant près de 25 ans. Tant que cette guerre a duré, les choses alloient bien pour nous ; nous trouvions toujours un marché pour nos produits. Maintenant que tout est en paix, et que les dettes sont restées, il faut nécessairement soutenir en Angleterre le haut prix des choses pour que les dettes puissent se payer ; et ce haut prix ne peut se soutenir qu'en empêchant les étrangers d'y apporter leurs produits ; de là viennent les lois concernant les grains. Sur le même principe, il falloit faire tomber les articles de consommation qui ne se trouvent point en Angleterre ; de là la taxe sur nos bois ; et sans l'intérêt des propriétaires de vaisseaux (ship owners) qui demandent de l'emploi et de longs voyages, il nous seroit impossible d'exporter un seul morceau de bois. Voilà, Monsieur, en analyse, la cause de la détresse de notre commerce. »²⁹

Certains, tel Étienne Parent, ne verront d'autres issues pour le Bas-Canada que de se priver des marchandises étrangères (comme le thé, le rhum, les mousselines) puisqu'il se trouve dans l'impossibilité de vendre ses propres produits. « Revenons aux mœurs et usages de nos ancêtres », lanceront-ils comme cri de ralliement ; « faisons comme eux et vivons à même nos propres produits : nos étoffes, nos toiles, nos cuirs, nos bois, nos mines ». ³⁰ La critique du système colonial prend alors un nouveau virage.

Si le Bas-Canada ne possède guère de contrôle sur son commerce, il n'en possède pas davantage sur sa propre administration qui demeure sous le

28. *Id.*, 1^{er} août 1821.

29. *Id.*, 19 juin 1822.

30. *Id.*, 11 septembre 1822.

contrôle exclusif d'une petite « caste ». Les membres de cette « caste » profitent de l'autorité qu'ils détiennent ou de l'influence qu'ils exercent auprès du gouverneur et auprès de la métropole pour tourner la situation à leur avantage :

« Dans tout pays soumis à un autre, il y a toujours une certaine classe d'hommes, prêts à abuser de la confiance que l'on met en eux, et à profiter des débris de la victime qu'ils immolent. »³¹

« [...] ce sont quelques individus qui sont consultés, [au lieu d'un Agent officiel de la Colonie que le Conseil Législatif refuse toujours d'approuver] [...] et qui donnent des avis non d'après le vœu général des habitans, fondé sur leur intérêt politique, mais d'après des vues le plus souvent d'un intérêt privé. »³²

Par ailleurs, avec l'introduction en Chambre des communes, en juin 1822, du projet de loi visant à unir les deux Canadas il n'est plus possible de faire abstraction des graves menaces qui pèsent sur l'existence même des Canadiens en tant que peuple distinct. La réponse aux marchands et commerçants de Montréal, principaux instigateurs du projet d'union, est aussi vive qu'unanime. Les Canadiens, précisent certains membres des professions libérales, ne sont pas des Français comme leurs adversaires se plaisent à les appeler ; leurs lois et institutions politiques sont beaucoup plus proches de celles des Britanniques que de celles des Français d'hier comme d'aujourd'hui : les lois criminelles du Bas-Canada ne sont-elles pas en effet anglaises, la tenure féodale n'a-t-elle pas été modifiée et la loi des successions n'a-t-elle pas fait l'objet d'amendements ?³³ Cependant, les Canadiens ont une langue différente qu'ils tiennent à conserver, tout comme une certaine culture qui leur est propre. Une façon d'obtenir gain de cause sur ce point serait de nommer un agent officiel de la colonie qui serait délégué auprès de Londres. L'action de cet agent aurait pour effet d'éviter l'intervention du parlement britannique dans les affaires internes de la colonie et, en pratique, de diminuer l'influence exercée par une faction qui réclame rien de moins que la plus complète assimilation des Canadiens :

« [...] l'adoption ou le rejet de l'Union [des deux Canada] décidera si cette province doit être de fait, comme elle l'est de nom, une province britannique, ou si, sous le masque d'une dépendance de la Grande-Bretagne, continuée encore pendant quelque tems, elle doit rester toujours française. »³⁴

Non seulement énonce-t-on ce principe de non-ingérence dans les affaires internes de la colonie dans les termes suivants :

« Malgré les écrits des flatteurs et des détracteurs de l'humanité, malgré les bayonnettes du pouvoir arbitraire, l'homme commence déjà à connaître ses droits, que le fameux [John] Locke a si bien établis, de concert avec d'autres vrais philosophes, et l'intervention étrangère est partout repoussée [...] Il n'y a pas même jusqu'en Canada, où l'on se soit déclaré solennellement contre cette intervention. Ce n'est pas tant contre l'Union avec les habitans

31. *Id.*, 31 décembre 1823.

32. *Id.*, 17 août 1825.

33. *Id.*, 19 juin 1822.

34. *Id.*, 1^{er} janvier 1823.

d'une autre province, que l'on s'est déclaré que contre l'intervention de cette province dans notre gouvernement. Nous voulons nous conduire nous-mêmes, sans vouloir conduire ni nous laisser conduire; nous voulons former une corporation, et pourvoir seuls aux moyens d'assurer notre bonheur. »³⁵

« L'intervention du parlement dans les affaires intérieures de la colonie, que la législature locale auroit pu mieux régler, et avec des dispositions pour prévenir la partialité et les abus dans la confiscation des terres; intervention dangereuse comme exemple, et contraire à l'acte constitutionnel, qui établit un pouvoir législatif dans la colonie, avec quelques exceptions dont ceci n'est pas une. »³⁶

mais encore on se proclame l'ami de la liberté des peuples à l'exemple des libéraux anglais qui écrivent dans le *Morning Chronicle* de Londres :

« [...] nous ne pouvons nous empêcher d'entretenir un peu nos lecteurs, à chaque numéro, de l'intéressante nation grecque. Le monde doit trop à ses célèbres ancêtres pour que nous ne faisons pas un effort en sa faveur. Quel est en effet l'homme sensible aux malheurs de ses semblables, qui ne voit pas avec plaisir les efforts presque surnaturels que font les Grecs opprimés pour secouer les chaînes dont la barbarie turque les accable depuis si longtemps? [...] »³⁷

« La Russie s'est approprié la Pologne, l'Autriche, l'Italie et la France à présent travaille pour avoir l'Espagne, tous pays qui avaient des Constitutions libres [...] Quelle jonction formidable, si la Russie, l'Autriche et la France se réunissaient un jour contre l'indépendance des peuples! Qui pourrait résister? »³⁸

On fait même allusion à « l'adresse des Américains au peuple anglais » datant du 25 juin 1775 :

« Une partie de nos colonies éprouve actuellement tous les maux auxquels une administration odieuse peut exposer, le feu, le fer et la famine: nous sommes réduits à l'alternative de choisir, ou une soumission, sans condition, à la tyrannie des ministres irrités et vindicatifs, ou à leur opposer la résistance: c'est cette résistance que nous choisissons. Nous avons pesé le fardeau de la guerre, et nous ne trouvons rien d'aussi terrible qu'un esclavage volontaire; l'honneur, la justice, et l'humanité, nous défendent de rendre honteusement cette liberté que nous avons reçue de nos vaillants ancêtres, et que notre innocente postérité a droit de recevoir de nous [...] »

« Nous le déclarons cependant, ces barbares ne nous ont point détachés de notre souverain; nous sommes et serons toujours ses loyaux et fidèles sujets; [...] nous ne refusons que de nous soumettre à la cruelle tyrannie de ses ministres. »³⁹

Certains n'oublient pas de mentionner que l'éducation contribuerait également à assurer la survie du peuple Canadien, en lui permettant d'entrer en concurrence avec les autres peuples qui commencent à immigrer au pays.⁴⁰

35. *Id.*, 22 octobre 1823.

36. *Id.*, 14 septembre 1825.

37. *Id.*, 11 décembre 1822.

38. *Id.*, 27 août 1823.

39. *Id.*, 5 mai 1824.

40. Voir, par exemple, *Le Canadien* du 23 juillet 1823.

D) *Quatrième série: 1831-1842*

Les auteurs et collaborateurs de la quatrième série du *Canadien* (rappelons qu'il s'agit uniquement du début de cette série, puisque celle-ci s'étend jusqu'à la fin du XIX^e siècle) vont reprendre de façon systématique l'analyse de la situation menée jusqu'alors. Ils vont donner un degré de force et de cohérence jusqu'alors inégalé à cette analyse qui tient compte à la fois de la communauté culturelle que forment les Canadiens, des intérêts particuliers du groupement de la bourgeoisie professionnelle et, finalement, de l'ensemble social dans lequel s'insère ce groupement.

1. *Conscience nationale*

Le postulat sur lequel repose en quelque sorte toute l'argumentation des professionnels d'origine canadienne est très clairement énoncé dans les premiers numéros de la quatrième série du journal : l'existence collective des Canadiens se trouve très gravement menacée.

« Un horizon politique qui semble s'obscurcir de plus en plus, d'où jaillissent quelques éclairs, qui ne servent qu'à nous faire apercevoir plus distinctement les dangers qui nous environnent et nous menacent de toutes parts ; l'approche inévitable d'une époque critique qui doit, peut-être, décider pour bien longtemps, du sort du Canada ; [...] »⁴¹

« Des plans affreux d'anéantissement n'obscurcissaient pas encore [en 1791] l'horizon social du peuple Canadien. Les ennemis de ses libertés n'avaient pas encore avoué hautement qu'ils visaient à rayer le nom de Canadien de la carte de l'Amérique, comme la Russie vient de rayer le nom Polonais de celle de l'Europe. »⁴²

N'est-ce pas l'intention avouée des membres de l'administration coloniale comme de la bourgeoisie commerçante d'en finir une fois pour toute avec les Canadiens et de rendre la Province vraiment britannique ? N'est-il pas dans leur intention également de peupler les *townships*, vaste territoire inoccupé de la province couvrant la moitié de sa superficie, d'immigrants d'origine britannique et de protestants exclusivement ?

« Si l'on juge de l'objet de ces compagnies [...] M. Stuart, d'après ces journaux [de Londres] aurait conseillé à ces compagnies de ne pas envoyer sur leurs terres d'Irlandais catholiques, parce que ceux-ci seraient trop portés à s'incorporer à nous, à ne faire qu'un même peuple avec nous. Mais il leur conseillait bien fort de faire émigrer au Canada des Anglais et des Écossais protestants par la raison que ces derniers seraient moins enclins à faire cause commune avec nous, et que par leur moyen on viendrait à bout par la suite d'anéantir l'influence du Peuple Canadien, c'est-à-dire en d'autres mots, ce Peuple lui-même. »⁴³

Aux yeux des membres de la bourgeoisie professionnelle qui ont devant eux le spectacle de Canadiens confinés dans l'aire seigneuriale, l'arrivée massive

41. *Id.*, 7 mai 1831.

42. *Id.*, 13 mai 1833.

43. *Id.*, 10 octobre 1832.

d'immigrants d'origine britannique, hostiles à tout ce qui est canadien, ne peut qu'aviver leurs soupçons et les porter à percevoir l'immigration comme un instrument d'assimilation entre les mains de ceux qu'ils qualifient « d'anti-Canadiens » :

« Les Canadiens, ce peuple si humain, si doux, si social, si hospitalier, on a dit qu'ils voulaient repousser cette foule de malheureux qui viennent chercher en Amérique un asyle contre l'oppression et la misère européenne quelle calomnie ! Non jamais les Canadiens ne verront d'un mauvais œil arriver au milieu d'eux un honnête et industrieux émigré, qui viendra les aider à travailler à l'avancement de ce vaste et nouveau pays, sans aucune vue d'empiètement et de domination sur le peuple. Mais si les Canadiens voient que les paroisses d'Angleterre se cotisent pour se débarrasser de leurs pauvres et charger un jeune pays comme le leur de la lie des trois royaumes, s'ils voient que des Compagnies riches et puissantes, favorisées par le gouvernement, et en liaison avec un parti, qui, dans cette colonie, rêve depuis longtemps la domination, et la destruction de tout ce qui est Canadien ; s'ils voient que cette doctrine d'anéantissement est prêchée hautement dans les assemblées de ces Compagnies ; si par la conduite des émigrés des différentes parties des trois royaumes, dans les affaires publiques, ils apperçoivent déjà la réalisation de ce plan inique : ne faudrait-il pas qu'ils eussent renoncé à tout sentiment d'honneurs et de nationalité, s'ils ne regardaient avec quelque méfiance cette foule d'étrangers qui affluent tous les ans, sous de telles circonstances ? »⁴⁴

Pour désigner cette communauté culturelle à laquelle ils appartiennent et qui est mal assurée de sa survie, les professionnels utilisent un concept qui leur était jusqu'alors inconnu, celui de nationalité. L'utilisation de ce mot nouveau, au sens d'ailleurs fort imprécis, coïncide avec son utilisation plus fréquente en Europe au début des années 1830, au moment où la nation grecque, après une longue lutte pour s'affranchir des Ottomans, accède à l'indépendance, au moment où la province de Belgique proclame son indépendance et où la Pologne lutte avec acharnement pour sa survie. En Europe le terme de nationalité signifie essentiellement deux réalités différentes : d'une part il suppose le maintien des traditions politiques et religieuses, le respect de la coutume et la prépondérance des classes religieuses, de l'autre il désigne l'expression de la volonté populaire qui s'impose aux rois, à la noblesse et au clergé et qui implique liberté et constitution. Au Bas-Canada on emploie le concept de manière assez vague pour parler des lois, des coutumes, des institutions et, de manière générale, de tous les signes distinctifs d'une population :

« On ne niera pas sans doute aux patriotes Canadiens d'être sincères dans le désir hautement et tous les jours exprimé de conserver au peuple sa nationalité. Cette nationalité se compose de tous les élémens canadiens, usages, mœurs, institutions et corps canadiens, qui forment ensemble un tout compact, dont aucune partie ne peut être séparée ou anéantie sans préjudicier au reste et sans l'affaiblir [...] »⁴⁵

Pour les membres de la bourgeoisie professionnelle, la nationalité apparaît comme un tout indivisible et original en ce sens que la nationalité canadienne

44. *Id.*, 12 octobre 1832.

45. *Id.*, 30 août 1833.

est différente des nationalités française, anglaise, écossaise, irlandaise ou américaine :

« Il n'y a pas, que nous sachions, de peuple français en cette province, mais bien un peuple canadien, un peuple religieux et moral, un peuple loyal et amoureux de la liberté en même tems, et capable d'en jouir ; ce peuple n'est ni Français, ni Anglais, ni Écossais, ni Irlandais, ni Yanké, il est Canadien. Il peut et doit s'enorgueillir de son origine, et se féliciter de son union actuelle, qui, nous l'espérons, ne sera jamais brisée avec violence ; mais la situation du pays, sa statistique, ses ressources, et mille autres circonstances, doivent convaincre tout observateur attentif, qu'à moins de mesures de violence et d'extermination, le peuple du Canada ne sera jamais un peuple ni Français, ni Anglais : le Canada embrassant une vaste partie de l'hémisphère américain, a bien une autre destinée devant lui. »⁴⁶

Comment faire pour garantir la survie de cette nationalité canadienne ? Le début de la quatrième série s'ouvre sur cette grande question qui fait l'objet d'un débat de fond au cours duquel les diverses possibilités d'avenir sont tour à tour envisagées. Contrairement à certains, le médecin Pierre de Sales Laterrière, des Éboulements, doute de la possibilité de maintenir la nationalité canadienne en Amérique du Nord :

« Il faut donc, de toute nécessité que les colonies participent aux précieux avantages que la réforme parlementaire va procurer au peuple anglais, il faut que nous ayons une administration canadienne de sentiments, canadienne d'intérêts, mais je ne serais pas d'opinion qu'elle fût canadienne de préjugés ; car je suis parfaitement convaincu que, situés comme nous sommes, voisins d'une population anglo-américaine de près de treize millions d'âmes, surchargés annuellement d'une émigration anglaise de 40 à 50 milles âmes, ne possédant qu'une population vraiment canadienne tout au plus de 500 000 âmes, nous ne pouvons maintenir que bien peu de temps nos préjugés nationaux. »⁴⁷

La direction du *Canadien* ne partage pas cet avis. Il ne saurait être question cependant pour les Canadiens, du moins pas dans un avenir rapproché (comme le suggère un lecteur de *La Minerve*),⁴⁸ de proclamer leur indépendance, car alors les États-Unis ne manqueraient pas d'annexer le Bas-Canada :

« Nous ne croyons pas qu'un peuple de six cent mille et quelques cents âmes puisse maintenir son indépendance et sa nationalité surtout, au voisinage d'une nation puissante et entreprenante avec laquelle il diffère en tout : le sort de la Louisiane nous fait trembler. »⁴⁹

Reste alors deux possibilités : se joindre librement à l'Union américaine ou demeurer sous l'aile protectrice de l'Empire britannique. Pour des gens comme Étienne Parent, la première solution ne saurait que conduire à la disparition de la nationalité canadienne, l'exemple de la Louisiane est là pour en témoigner ; aussi ne doit-on l'envisager que comme dernier recours :⁵⁰

46. *Id.*, 21 mai 1831.

47. *Id.*, 5 octobre 1831.

48. Voir la lettre d'un certain « S » reproduite dans *Le Canadien* du 22 février 1832 : « Je le répète, une séparation immédiate d'avec l'Angleterre est le seul moyen de conserver notre nationalité. »

49. *Id.*, 22 février 1832.

50. D'ailleurs Papineau lui-même, lorsqu'on y regarde de plus près, n'envisage la possibilité

« Si nous voulions suivre le système d'incrimination de la *Minerve*, il nous serait facile de la montrer elle comme le plus puissant auxiliaire du parti qui veut l'anglicisation du pays, l'anéantissement de notre nationalité [...] Il faudrait se fermer les yeux à la lumière pour ne pas voir ou soupçonner, pour le moins, que ce journal désire, appelle, provoque l'union de cette Province à la Grande République voisine, de même que le parti constitutionnaliste veut l'union avec le Haut-Canada : dans l'un et l'autre cas, union désastreuse à "nos institutions, notre langue et nos lois", union du pot de terre et du pot de fer. »⁵¹

« L'Angleterre, dit-on, et avec raison selon nous, voit d'un œil jaloux grandir sur le nouveau continent une puissance qui bientôt pourra lui disputer l'empire des mers, qu'elle possède aujourd'hui sans rival. Elle règne sur un pays immense dont le St Laurent est le débouché naturel ; sur les bords de ce fleuve magnifique se trouve un peuple qui diffère par sa langue, ses lois et ses usages de cette puissance rivale qui l'avoisine, ce peuple qui a un grand fond de nationalité, qui veut conserver ses lois, ses coutumes et ses institutions, parce qu'elles l'ont rendu heureux, trouve son intérêt à demeurer uni à l'Angleterre, jusqu'à ce qu'il soit en état de maintenir son indépendance par lui-même, surtout contre l'ambition de ses voisins qui sont ou seront bientôt comme on l'a vu, des rivaux redoutables pour l'empire dont il fait partie. Ce peuple qui n'est encore que dans l'adolescence redoute une union avec la nation voisine, surtout parce que sa nationalité courait un grand danger d'être submergée, par la facilité que la proximité des lieux offrirait à une population hétérogène supérieure en nombre et en industrie, de détruire tout ce qui fait son bonheur et constitue son existence comme peuple. »⁵²

La seconde solution, celle de demeurer au sein de l'Empire britannique, semble rencontrer l'assentiment d'une majorité des membres de la bourgeoisie professionnelle qui voient en elle la meilleure façon de conserver l'existence nationale des Canadiens. Ils souhaitent idéalement faire partie d'un vaste Empire où chaque partie jouirait d'un gouvernement local responsable et national. Le rêve pourrait prendre la forme du projet de William Lyon Mackenzie visant à réunir au sein d'une même fédération, rattachée à l'Empire britannique, les six colonies de l'Amérique du Nord britannique, dotée chacune d'un gouvernement responsable :

« Nous sommes persuadés que les Anglais accepteraient avec plaisir l'offre que ces colonies seront bientôt en état de leur faire de se maintenir elles-mêmes sans qu'il leur en coûte un seul denier, et en conservant les mêmes avantages commerciaux qu'ils ont aujourd'hui. Ainsi comme nous n'avons guère à craindre une séparation violente, tout ce qu'il nous importe de connaître, c'est de savoir si dans cinquante ans nous pourrions nous passer de la protection de l'Angleterre, et être par là en état et en droit de demander l'indépendance. La nature et leur intérêt réciproque enseigneront aux pays qui bordent le Saint Laurent de former une espèce

pour le Bas-Canada de devenir un État libre et indépendant des États-Unis que dans l'éventualité où Lord John Russell continuera de vouloir maintenir la colonie dans un état de complète dépendance par rapport à la métropole :

« Cette union est séduisante, et la nôtre dans le moment actuel est humiliante. Est-ce à dire que de suite nous devons répudier l'une, pour éprouver l'autre ? Doucement ! Si cet arrangement était le seul qui put rétablir la paix du ménage, oui, il y faudrait y avoir recours. S'il est bien clair et bien établi que la détermination de Lord Russell est un plan fixe et arrêté auquel il donnera suite à l'avenir, à moins que nous ne nous soumettions à toutes ses exigences ; [...] » (*Id.*, 2 juin 1837.)

51. *Id.*, 26 décembre 1836.

52. *Id.*, 12 octobre 1831.

de confédération soit à l'instar de celle des États-Unis, soit sur d'autres principes plus conformes à leur situation et à leurs mœurs, et c'est ce qui arrivera probablement aussitôt que le temps de leur indépendance sera venu.»⁵³

Par ailleurs, il n'est pas uniquement question, dans l'argumentation que soutiennent les professionnels canadiens, d'assurer la survie du peuple canadien comme peuple, même si cela s'impose comme la première des nécessités. Il est aussi question de lutter pour la libération de ce peuple, en faisant en sorte qu'il participe davantage à son gouvernement. Ce combat est mené au nom des grands principes du libéralisme : lutte contre la féodalité, contre le despotisme, contre les privilèges d'une aristocratie, résistance aux prétentions du clergé, extension des bienfaits de l'éducation primaire à tous... :

« Dans tous les pays de l'Europe, le principe de la domination du petit nombre, héritage de la féodalité, en est aux prises avec les droits imprescriptibles du grand nombre, création vigoureuse de la civilisation moderne : et qui douterait de la victoire ? »⁵⁴

« Tous les peuples Européens, de ce temps-ci, sont agités par le même besoin, celui de se soustraire aux abus nombreux et accablans, que leur ont légués des siècles de la féodalité. Des classes, des familles privilégiées ont su accaparer à leur profit tous les pouvoirs, toutes les richesses, tous les avantages de la société [...] Et quand nous parlons d'aristocratie qu'on n'aïlle pas croire que nous ne voulons parler que d'une noblesse héréditaire, comme en Angleterre ; non, c'est peut-être de toutes les aristocraties la moins odieuse ; mais nous voulons parler aussi de ces classes d'hommes que les lois favorisent par des privilèges, par des monopoles, et tout cela aux dépens du peuple qui travaille, du peuple qui laboure et qui sème [...] »⁵⁵

« Bientôt le peuple de toutes les origines, le peuple qui travaille, qui paie, qui soutient le gouvernement ; le peuple qui est intéressé à l'existence d'un gouvernement juste, équitable et à bon marché ; bientôt ce peuple qu'il parle anglais ou français, qu'il appartienne à une église ou à une autre, ne formera qu'un seul et même peuple, unis de sentimens, comme il l'est d'intérêts. Alors finira pour toujours le règne de l'oligarchie pillarde et ambitieuse qui s'est élevée, maintenue et engraisée par l'exploitation des distinctions et des préjugés nationaux. »⁵⁶

« Les grands combats que se sont livrés en Europe les hommes de l'ancien régime et ceux du nouveau, ont retenti jusque sur nos bords ; et d'autant plus que la persécution dont le clergé et la religion ont été l'objet en France, a jeté au milieu de nous un bon nombre d'Ecclésiastiques Français, qui ont répandu dans le pays les préjugés, les passions et les doctrines qui avaient allumé la guerre entre le clergé Français et le parti réformateur. Outre cette émigration, les doctrines de l'ancien régime ont eu un foyer constamment brûlant dans une communauté religieuse, [les Sulpiciens] qui contre les vœux de tout le pays, au détriment de l'harmonie entre toutes les classes, et au mépris du Clergé Canadien, s'obstine à s'agrèger des membres du Clergé Français, préjugés nécessairement contre les patriotes canadiens, comme ils doivent l'être contre leurs propres compatriotes libéraux. »⁵⁷

« Multipliez les écoles et vous multipliez en proportion les chances d'obtenir ce résultat. Vous rapprochez les rangs sociaux, vous détruisez des aristocraties purement artificielles et

53. *Id.*, 15 avril 1833.

54. *Id.*, 14 février 1834.

55. *Id.*, 31 mars 1834.

56. *Id.*, 24 avril 1835.

57. *Id.*, 30 août 1833.

mauvaises, vous en créez de naturelles et bonnes ; car une providence équitable a également jeté le germe de talents et des vertus, dans le cœur de ses enfants, de tous les rangs et de toutes les classes. »⁵⁸

2. *Conscience de classe*

Le recours au discours véhiculé par les libéraux européens qui combattent la Sainte Alliance et réclament des constitutions limitant les pouvoirs des souverains permet à la bourgeoisie professionnelle de donner davantage de cohérence à la lutte qu'elle livre pour freiner l'influence grandissante de la bourgeoisie coloniale d'origine britannique. Cette dernière, avec ses privilèges, sa domination et son exploitation du peuple, est en effet dépeinte sous les traits d'une véritable aristocratie. Or, on ne saurait, en aucune façon, justifier l'existence d'une aristocratie, de fait comme de droit, en Amérique du Nord où, contrairement à l'Europe, existe une remarquable égalité dans la répartition des richesses, une véritable démocratie de petits propriétaires. En Amérique, où seul compte le travail, il n'y a d'aristocratie que celle du talent, il n'y a de force que celle du peuple. On comprend dès lors l'insistance nouvelle que vont mettre les membres de professions libérales sur le fait que les Canadiens constituent un peuple nord-américain.

Il faut bien voir cependant quelle réalité recouvre ce concept de peuple. Il sert parfois à désigner « le menu peuple qui souffre, qui travaille, qui sème, qui laboure » suivant l'expression d'Étienne Parent. À d'autres moments il englobe également, de façon implicite, ce que l'on nomme la « force morale du pays », c'est-à-dire les hommes de profession, les commerçants, les artistes, les notables industriels et agricoles, en somme tous ces gens instruits qui servent de guides à la masse des petits propriétaires fonciers, des artisans et des ouvriers et qui l'empêchent de sombrer dans l'anarchie ou de subir le joug du despotisme :

« Examinons d'abord le terrain sur lequel nous avons à opérer, la société, les éléments dont elle se compose. Les sociétés Européennes, celle de la Grande-Bretagne surtout, présentent à l'œil trois groupes bien distincts, l'aristocratie avec son illustration et ses châteaux, la bourgeoisie avec son industrie, ses arts et ses capitaux, le peuple enfin, groupe le plus nombreux, avec ses bras et sa force.

« Notre société coloniale manque du premier élément ; tous les efforts qu'on a faits pour greffer le scion aristocratique sur l'arbre colonial ont été vains ; il n'a pas de sève pour un tel rejeton, et de longtemps il n'en aura. En première ligne se présente donc chez nous la bourgeoisie ; c'est l'homme professionnel, c'est le commerçant, c'est l'artiste, c'est le propriétaire aisé, c'est le chef d'industrie : là est toute l'intelligence, toute la force morale du pays. En seconde ligne est la masse du peuple, c'est le petit propriétaire, c'est l'homme des ateliers, des boutiques et des chantiers : là est la force matérielle du pays, là aussi est la force politique d'après notre constitution actuelle, comme d'après l'état des choses. »⁵⁹

« Une Chambre intermédiaire est nécessaire, dit-on, pour contenir et balancer le pouvoir exécutif d'un côté et le pouvoir populaire de l'autre, et empêcher que l'état ne soit mené au

58. *Id.*, 14 mai 1831.

59. *Id.*, 18 mai 1836.

despotisme de l'un, ni entraîné dans l'anarchie par l'autre. Quel corps d'homme plus en état que notre bourgeoisie de remplir ces conditions? Elle n'a pas la brillante illustration des aristocraties européennes pour en imposer; elle a quelque chose qui vaut mieux que cela en Amérique; elle jouit de l'affection, de la confiance et de la considération du peuple, auquel elle tient par les liens du sang, avantage qui ne se trouve pas au même degré dans l'autre cas. Pour garantie au peuple elle offre sa commune origine avec lui. Où est le Bourgeois qui laissera le gouvernement opprimer son père, sa mère et tous ses parens, voir même ses propres enfans, et lui-même qui par l'opération de nos lois et les révolutions de la fortune seront dans deux cas sur trois, placés dans la cathégorie des prolétaires ou petits propriétaires? D'un autre côté, notre bourgeoisie offre au gouvernement la meilleure garantie, son propre intérêt. La bourgeoisie vivant par les professions, par le commerce, par les arts, par l'industrie, ou sur ses revenus fonciers, est plus intéressée que qui que ce soit au règne de l'ordre et de la paix, puisqu'elle a tout à perdre sans eux. On peut donc être assuré qu'elle opposera une résistance invincible à tout mouvement et projet factieux et révolutionnaire.»⁶⁰

S'appuyant sur Montesquieu, les professionnels réclament que les institutions politiques du Bas-Canada correspondent davantage à l'état social du pays. À un état social foncièrement démocratique comme celui du Bas-Canada ne sauraient convenir que des institutions républicaines. Il ne saurait donc être question de maintenir sous sa forme actuelle une institution comme le Conseil législatif modelé sur la Chambre des Lords anglaise :

« Des institutions qui conviennent à un vieux pays où les lois, les mœurs, les usages diffèrent des nôtres, où il y a inégalité de fortune : où l'on voit d'un côté l'orgueil de l'opulence, et de l'autre la dégradation du paupérisme plus qu'en aucun autre pays du monde, ne peuvent convenir à un pays nouveau, dont les habitans sont distribués sur une vaste étendue de terrain, où l'industrie seule met chacun en état d'acquérir quelque aisance, d'où sont bannies les jouissances du luxe. Il faut à ces habitans d'autres institutions qu'à ceux de l'Europe [...] »⁶¹

« Le seul modèle que nous ayons à suivre, ce sont les États-Unis où la société ressemble à la nôtre. Une longue expérience nous prouve l'excellence des principes de leur constitution. Un Conseil législatif électif, correspondrait à leur sénat, lequel est électif. En cette qualité il jouirait de la confiance entière du peuple et serait indépendant de l'une ou de l'autre branche de la législature. »⁶²

Il faut bien voir, cependant, que rendre ce corps législatif électif, à l'exemple du sénat américain, aurait pour effet de créer une nouvelle aristocratie de fait, puisque les membres élus seraient tirés uniquement des rangs de l'élite de la bourgeoisie professionnelle, elle seule pouvant satisfaire aux conditions d'éligibilité :

« Le Conseiller législatif serait d'ailleurs tiré de l'élite de la bourgeoisie, la qualification proposée pour les membres de la campagne étant de £ 100 de revenus fonciers clairs et nets, en sus de toute charge et redevances ; de £ 200 pour les deux grandes villes et de £ 150 pour les Trois-Rivières. Quelques uns ont trouvé cette qualification un peu haute, et véritablement elle restreint considérablement le nombre des éligibles. »⁶³

60. *Id.*, 20 mai 1836.

61. *Id.*, 28 janvier 1833.

62. *Id.*, 9 et 12 août 1833.

63. *Id.*, 20 mai 1836.

Enfin, les professionnels ne sont-ils pas les premiers à admettre que derrière le désir depuis longtemps exprimé d'obtenir le *self-government*, de contrôler davantage les deniers publics, au nom bien sûr d'une plus grande participation du peuple aux affaires publiques, se profile leur recherche d'emplois ?

« Oui, sans doute, nous voulons que nos amis politiques entrent dans les places, mais ce n'est nullement pour leur avantage, mais bien pour celui du peuple, dont nous défendons les intérêts. [...] Non, ce n'est pas pour nos amis que nous demandons des places et des honneurs, mais c'est pour le peuple que nous voudrions les voir former partie du personnel de l'administration, nous voudrions les voir dans une position où ils puissent rendre au peuple les services dont il a besoin ; faire connaître et respecter le peuple au gouvernans, et établir entre eux cette confiance, cette union qui sont l'âme de tout gouvernement libre [...] »⁶⁴

3. *Conscience sociétale*

Un trait de la société dans laquelle ils vivent retient surtout l'attention des membres de la bourgeoisie professionnelle, son statut de colonie. Et ils vont se livrer à une critique sévère du système colonial dont leur société se trouve prisonnière. À défaut d'être nouvelle, cette critique est certainement plus minutieuse, plus fouillée, plus systématique que celle des années antérieures. Il suffit de se référer aux longs discours de Papineau.

On déplore surtout le fait que la métropole exerce un contrôle aussi exclusif sur le commerce extérieur de la colonie. En fait cette dernière n'existe que pour permettre à la métropole d'écouler ses produits manufacturés, ce qui a pour effet de paralyser le développement de l'industrie coloniale :

« Si nous n'errons pas dans l'aperçu rapide que nous avons fait du système colonial, il résulte que les maux dont se plaignent les colonies viennent du principe d'exclusion et du monopole dans leur commerce extérieur, et de l'exercice d'un patronage nuisible dans leurs relations intérieures [...] »⁶⁵

On dénonce aussi le fait que le système colonial favorise la constitution dans la colonie, et cela avec l'entier appui du Colonial Office, d'une véritable « caste » n'ayant aucune communauté d'intérêt ou de sentiment avec les habitants du pays :

« Nous devons donc espérer de voir remplacer le vieux système de favoritisme et d'exclusion, d'ascendance et de monopole, par un système d'égalité et d'impartialité, [...] tout un peuple va donc cesser d'avoir journallement l'œil et le cœur blessés de signes d'infériorité ; une caste ne pourra donc plus, en vertu de son origine, réclamer la domination dans cette contrée, prétendre que ses affections, ses préjugés, ses vœux, ses intérêts particuliers doivent l'emporter sur ceux de tout un peuple dont la Providence a jeté le berceau sur les bords du St Laurent. »⁶⁶

64. *Id.*, 19 juin 1833.

65. *Id.*, 13 août 1831.

66. *Id.*, 1^{er} juin 1838.

Cette « caste » comprend la faction d'intrigants et d'ambitieux qui dominent l'administration coloniale ainsi que le puissant et arrogant petit groupement des marchands et commerçants d'origine britannique qui, grâce à l'apport des capitaux métropolitains et à leurs relations avec les manufacturiers anglais, a pu contrôler le lucratif commerce export-import, générateur de capitaux :

« Il est naturel de supposer que dans une colonie l'affluence des capitaux de la métropole doit jeter le haut commerce entre les mains des nouveaux venus, pour peu que les lois favorisent le monopole ; c'est ce qui est arrivé dans ce pays, où par suite de la nécessité de tirer presque tous les articles de commerce de la Grande Bretagne, les commerçans venus de ce pays, ayant seuls des relations à la source manufacturière, et une unité de langage et d'habitudes avec les producteurs, ont jusqu'à présent accaparé l'importation. [...]

« Les profits de ceux qui se livrent à cette branche d'industrie sont assez prouvés par l'extension rapide de leurs entreprises en tout genre ; c'est le commerce d'importation et d'exportation qui a procuré à nos co-sujets venus d'outre-mer les capitaux répartis sur des vaisseaux à vapeur au montant d'environ £200 000 et dans les banques à celui de près de £500 000, [...]

« Une autre considération en faveur de la nouvelle association de commerce et des entreprises rivales auxquelles elle donnera probablement lieu de la part de nos compatriotes, c'est qu'elles offriront un débouché à notre jeunesse, qui n'a maintenant pour toute ressource que des professions déjà encombrées, et où la médiocrité se place souvent avant le talent [...]»⁶⁷

Face à cette « caste » qui exerce son emprise sur toutes les affaires de la colonie (le commerce, les terres, les emplois, les banques), sans être gênée par l'obligation de rendre compte de ses actes, la responsabilité ministérielle n'existant pas dans les colonies, se dresse une majorité de libéraux, se dresse tout le « peuple » :

« La Banque de la Cité devait avoir son bureau principal à Montréal, et opérer conséquemment en concurrence avec la Banque de Montréal, qui, comme on le sait, est composé de tous les principaux sujets d'un parti puissant bien connu en ce pays par l'opposition qu'il a constamment faite aux vœux de la masse de la population. Il est aussi notoire que la Nouvelle Compagnie se compose de personnes liées de manière ou d'autre à la grande famille Canadienne, et devait par conséquent contrebalancer l'effet politique de l'ancienne Banque, et établir avec elle une rivalité puissante. Nonobstant cela, le bill qui constituait la Nouvelle Banque était une mesure si éminemment utile, on était si au dépourvu pour lui opposer l'ombre même d'une raison, qu'il a fallu bon gré mal gré qu'il passât dans les deux Chambres, et on fut obligé de recourir au remède extrême de la réserver à la signification du plaisir royal. [...]

« Le Bureau des colonies l'a accepté, moyennant quelques amendements mineurs. Il donne à l'exécutif colonial le droit de le sanctionner à condition que la Chambre accepte les amendements. Or l'exécutif ne communique pas à la Chambre la dépêche du ministre des colonies, et cela quatre mois après le début de la session. En conséquence la Chambre demande la date de réception de la dépêche [...] ce que refuse le gouverneur [...] Chaque jour, chaque opération du système actuel, présente une preuve de l'incapacité du bureau colonial à entrer dans les détails de notre politique, et l'inefficacité d'administrations coloniales, sans responsabilité envers le peuple de la colonie, toujours plus ou moins asservie à un parti d'intriguans et d'ambitieux, et toujours assurées de la protection puissante des hommes en pouvoir de l'autre côté de l'Atlantique. »⁶⁸

67. *Id.*, 14 mars 1832, extrait d'un article paru dans *La Minerve*.

68. *Id.*, 13 mars 1833.

4. *L'idée de nation*

Par ailleurs, et ceci revêt une importance capitale à nos yeux, on ne constate pas, du moins pas avant 1836, de très nette association dans l'esprit de la plupart de ceux qui écrivent dans *Le Canadien* entre la nationalité canadienne que l'on cherche à conserver et une société rurale, traditionnelle. Pour réels que soient les liens qui unissent les membres de la bourgeoisie professionnelle à la population rurale, on ne retrouve somme toute que très peu de références explicites à la masse paysanne, à l'agriculture ; rien d'autre que quelques allusions, par exemple, à la masse des petits propriétaires fonciers remarquablement égaux, ou encore au peuple qui sème, qui laboure. Ce dont on parle surtout, c'est de cette « caste », de cette oligarchie faite de bureaucrates et de marchands, qui domine la société ou encore, ainsi que le précisent les paragraphes précédents, de l'absence d'aristocratie, de l'importance de la bourgeoisie dans toute société et de la nécessité de lui permettre d'exercer davantage d'influence : par exemple, au niveau des fabriques paroissiales.

Cette définition de l'ensemble social va cependant subir de profondes modifications à partir du début de 1836. Et personne ne l'exprime avec plus de clarté qu'Étienne Parent. Lorsqu'il devient de plus en plus évident que le gouvernement britannique n'accédera pas aux demandes de la bourgeoisie professionnelle, centrées surtout sur la responsabilité ministérielle et sur un Conseil législatif électif, la pensée du directeur du *Canadien* commence à prendre une orientation nouvelle. De façon très explicite il prend ses distances par rapport à « ces hommes qui voudraient un état de choses à leur profit », par rapport à « ces hommes qui sont à la surface de notre population » pour se rapprocher de la masse du peuple canadien, c'est-à-dire de cette population agricole au sein de laquelle il a passé son enfance et dont il a toujours voulu défendre les institutions.⁶⁹ Non seulement va-t-il faire abondamment allusion à ces paysans et aux institutions auxquelles ils sont habitués, mais encore il ne cessera de faire l'éloge du clergé canadien, si étroitement lié à ces paysans, pour son rôle dans le domaine de l'éducation et comme défenseur de la nationalité canadienne :

« [...] les bons Canadiens, les vrais patriotes qui ont su apprécier les services que notre établissement religieux a rendus à la cause Canadienne, en formant depuis la cession du pays un centre d'unité, de lumière, et de force, qui seules ont pu faire flotter le nom Canadien au-dessus des flots menaçants d'une politique anti-canadienne, et le sauver de mille naufrages ; nous les laisserons, disons-nous, se déclarer à eux-mêmes, si le clergé canadien a mérité les aspersion injurieuses que renferment les citations suivantes : si les hommes qui visent à son abaissement peuvent fournir au peuple les antécédants aussi nationaux, aussi recommandables sous tous les rapports, aussi pleins de garanties incontestables en faveur de la cause canadienne. Notre établissement religieux a été le palladium de notre existence comme peuple [...] »⁷⁰

69. Voir *Le Canadien* du 14 juin 1837 ; nous y reviendrons plus loin.

70. *Id.*, 6 novembre 1837.

Sous la plume de Parent, la notion de peuple est devenue synonyme de la masse paysanne, la notion de nationalité renvoie très clairement aux « arrangements sociaux » (expression utilisée pour la première fois par le gouverneur Gosford, lors de l'ouverture de la session de 1835) d'une petite société rurale :

« [...] nous devons rectifier une erreur dans laquelle tombe la *Gazette* au commencement du même article, en disant que l'on emploie ici, le mot nationalité dans le sens qu'il l'a été en Europe à l'égard de la Pologne et de la Belgique dans leur lutte, la première avec la Russie la dernière avec la Hollande. Pour les Polonais et les Belges, il s'agissait de l'établissement d'une existence politique séparée, tandis qu'ici il n'est question que d'une existence purement sociale, provinciale; de conserver des usages et des lois dont l'abolition, à notre avis, tournerait au désavantage du peuple Canadien, sinon parce qu'ils sont bons, les meilleurs qui existent au monde, du moins parce que le peuple y est habitué, et qu'il ne pourrait en être privés sans devenir, pour ainsi dire, étranger sur son propre sol, et perdre toute l'importance sociale qui lui appartient. »⁷¹

Cependant, d'ajouter Parent, le désir de conserver les lois auxquelles les paysans canadiens sont habitués ne signifie pas, pour autant, qu'il faille renoncer à toute idée de réformer ces lois pour « les faire correspondre à l'état progressif de la société et aux changements dans le commerce et l'industrie ». ⁷² On pourrait, par exemple, abolir certains aspects du régime seigneurial, particulièrement nuisibles au « génie commercial ». ⁷³ En dépit de cette ouverture, on remarque que les éléments de pensée rattachés au courant libéral, autrefois si présent dans les articles du journal, se sont estompés. Il n'y a pratiquement que l'importance accordée à l'éducation qui subsiste toujours, encore qu'on tente maintenant de raccorder cette nécessité de l'éducation aux exigences d'une petite société paysanne: on va parler, par exemple, de l'importance du maître d'école dans chaque village :

« Tâchons d'établir un maître d'école dans chaque village, chaque concession, et rions-nous de l'oppression. Si nous avons aujourd'hui à ronger le frein, ne nous en prenons qu'au manque d'écoles, et sans cela nous ne serons pas plus préparés à repousser l'invasion de nos droits dans dix ans que nous ne le sommes aujourd'hui. Le maître d'école seul procure à un peuple tout ce qu'il faut pour faire respecter ses libertés, et l'en faire profiter. »⁷⁴

Et que peut-on faire d'autre? Que peut faire un « peuple faible », « un petit peuple de 600 000 âmes » (Parent exprime abondamment ce sentiment de faiblesse collective), un peuple qui ne peut compter sur l'appui ni des États-Unis, ni de l'Angleterre, que peut faire un tel peuple sinon s'armer de patience, user de modération, et faire appel à la résistance passive?

« Un peuple faible peut se résigner à un sort malheureux sans déshonneur: il y a une soumission honorable, comme il y a une domination déshonorante. Savez-vous où nous conduirait votre beau, mais trop chaleureux zèle, jeune homme? À l'état où en est aujourd'hui la Pologne. On nous jetterait de loin quelques vains mots de sympathie, mais,

71. *Id.*, 23 février 1838.

72. *Id.*, 21 février 1838.

73. *Id.*, 14 février 1840.

74. *Id.*, 24 avril 1837.

soyez-en sûr, on laisserait le joug de l'oppression s'appesantir sur nos têtes, sans faire le moindre effort pour notre délivrance. Heureux encore si après notre chute, on voulait bien, sur la terre étrangère, offrir un peu de pain aux victimes expatriées de notre cause. Nous n'avons de sympathie à attendre d'aucun côté; notre unique recours, c'est nous, c'est notre union, notre prudence, notre modération, et avec cela nous pouvons présenter longtemps encore une phalange impénétrable aux efforts des ennemis de notre nationalité et de nos libertés publiques.»⁷⁵

Que peut faire une « race proscrite », condamnée par Durham à être assimilée par la « race anglo-saxonne »? Conserver l'espoir de fonder un jour une nouvelle patrie au Saguenay? Peut-être. Investir dans l'éducation pour empêcher la race canadienne-française de devenir servante d'une race plus active qui l'environne? Sans doute. Les réponses ne sont pas faciles, mais chose certaine, en tout cas, on doit se défendre et lutter pour conserver la nationalité canadienne-française :

«[...] nous sommes nés Français, l'Angleterre nous adopta comme ses enfants, en nous promettant la conservation de nos mœurs, de nos loix et de nos libertés; elle nous les ravit aujourd'hui, parce que nous ne sommes pas nés de son sang, elle nous rejette, ou plutôt veut nous nulliser [...] Luttons, combattons, si nous sommes dignes du sang qui coule dans nos veines [...]; il faut soutenir avec force cette nationalité dont nous nous glorifions tant [...]»⁷⁶

Devant le refus de l'Angleterre d'accéder aux demandes de la Chambre d'assemblée, Papineau aura une réaction différente de celle de Parent: il rompra de façon définitive avec le britannisme de naguère.

E) Conclusion

Cette lecture des faits, on l'aura constaté, diffère quelque peu de celle de Fernand Ouellet. Pour celui-ci, le nationalisme, idéologie qui « proclame la suprématie des valeurs ethniques sur les autres »,⁷⁷ prend naissance durant la période 1802-1815. Il s'agit essentiellement d'un discours idéologique que véhicule la classe des professionnels d'origine canadienne et qui masque ses intérêts de classe. Cette classe, dans la lutte qu'elle livre à la bourgeoisie d'affaires, à la noblesse seigneuriale et au clergé pour le contrôle de la société, « agite l'étendard de la nation en péril ».⁷⁸ En fait, ces professionnels « s'identifient à la nation canadienne-française dont la survie est mise en péril par l'influence dissolvante du capitalisme et par l'immigration américaine »;⁷⁹ ils vont prétendre que les disparités socio-économiques entre francophones et anglophones sont dues à de la discrimination, à des « privilèges politiques

75. *Id.*, 19 avril 1837.

76. *Id.*, 10 mars 1841.

77. F. OUELLET, *Le Bas-Canada, 1791-1840. Changements structureux et crise*, Ottawa, Les éditions de l'Université d'Ottawa, 1976, p. 94.

78. *Id.*, p. 129.

79. *Id.*, p. 115.

injustifiés». ⁸⁰ Et dans un effort pour s'attirer la sympathie des libéraux anglophones, des Irlandais catholiques, des Américains des *townships* et des radicaux, ces professionnels canadiens vont maquiller leur nationalisme foncièrement conservateur d'idées libérales et démocratiques.

Plusieurs éléments de cette interprétation me font problème. Soulignons seulement ici qu'on peut difficilement parler, dans le cas du *Canadien*, d'une idéologie nationaliste avant 1836. Certes, avant cette date on réfère parfois à la nation (surtout dans le sens de l'entité politique que forme le Bas-Canada) ou encore au sentiment national, à la nationalité; on n'accorde pas encore cependant la primauté aux valeurs nationales par-dessus toutes les autres, comme on le fera par la suite. Or je crois, à l'exemple de Dumont, ⁸¹ qu'une idéologie doit en arriver à ce stade avant qu'elle ne puisse être qualifiée de nationaliste. Avant 1836, la nationalité n'est qu'une dimension du discours idéologique du *Canadien*. La primauté est accordée, sans conteste, aux principes de libéralisme politique européen.

II. L'ÉMERGENCE DE L'IDÉOLOGIE NATIONALISTE

A) *Les tensions internes de l'idéologie de la bourgeoisie professionnelle*

Au cours de l'analyse qui précède, on a pu observer au passage l'effort particulier déployé pour tenter de réunir dans un même ensemble cohérent des aspects de la réalité sociale à première vue difficilement conciliables, voire même contradictoires. Il convient maintenant d'examiner d'un peu plus près les principales difficultés idéologiques que s'efforcent de résoudre les membres des professions libérales.

Un premier dilemme peut se formuler à peu près dans les termes suivants. Les circonstances exigent que l'on défende la culture canadienne, ou ce qu'il est convenu d'appeler la nationalité canadienne, c'est-à-dire la langue, la religion, les coutumes, les mœurs, le système de jurisprudence civile, etc. Un certain groupement ne cherche-t-il pas en effet à rendre la province véritablement britannique, c'est-à-dire exclusivement anglaise? Or, peut-on lutter pour la survie de cette culture tout en adhérant aux principes du libéralisme? Il est difficile en soi de concilier ces deux démarches. La première est, par définition, empreinte de conservatisme et cela d'autant plus qu'à l'époque la culture se conçoit comme une réalité immuable, comme une entité dont on doit respecter

80. *Id.*, p. 94.

81. F. DUMONT, « Idéologie et conscience historique dans la société canadienne-française du XIX^e siècle », dans : Jean-Paul BERNARD, *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 73, note 22.

chacune des parties ; la seconde implique changements, réformes. Prenons à titre d'exemple le cas du régime seigneurial. Voilà une institution intimement liée au genre de vie des Canadiens et cela depuis toujours. Or, en soi, cette institution, d'inspiration si manifestement féodale, est incompatible avec l'esprit du libéralisme européen dont on se réclame. Faut-il dès lors revendiquer l'abolition pure et simple de cette institution ? Qu'advierait-il, suivant cette éventualité, des paysans canadiens, sans parler des membres des professions libérales pour qui cette institution est une source de revenus ? Doit-on réclamer plutôt certaines modifications du régime pour le rendre plus conforme au « génie commercial d'une société moderne », en faisant remarquer toutefois que, dans les faits, ce régime a permis l'émergence d'une véritable démocratie de petits propriétaires ? Citons un autre exemple, celui de la religion. On ne peut lutter pour le maintien de la nationalité canadienne sans en même temps s'efforcer de sauvegarder la religion, partie intégrante de cette nationalité. Or comment, par ailleurs, prendre ses distances par rapport à l'Église et restreindre son influence strictement aux affaires spirituelles ? Cela constitue à n'en pas douter une difficulté de taille. Il n'est pas facile en effet d'être anticlérical, alors que la religion occupe une place aussi importante au sein de la nationalité que l'on cherche à défendre.

Par ailleurs, l'obligation de lutter pour la survie de la communauté culturelle à laquelle ils appartiennent (il s'agit vraiment d'une obligation et non d'une quelconque vision de l'esprit chère à quelque idéologue) devait-elle condamner les professionnels canadiens à lutter en même temps pour le maintien d'un type particulier de société, d'une société traditionnelle d'Ancien Régime, pauvre, sans élite économique, où la religion tient une si grande place ? C'est là une seconde difficulté qu'ils devaient surmonter. Ou peut-être serait-il plus exact de dire qu'il s'agit toujours en fait de la première difficulté vue sous un autre angle, car cela revient à se demander si un projet de société marqué au coin du libéralisme est compatible avec le maintien de la nationalité canadienne.

Un autre embarras idéologique qui gêne considérablement les membres des professions libérales dans leurs élans peut se résumer de la façon qui suit. Il y a chez eux un désir bien évident de se soustraire à l'état de dépendance dans lequel ils se trouvent plongés en tant que membres d'une colonie ; une volonté très nette d'une plus grande participation aux affaires internes de la colonie, d'un plus grand contrôle sur l'administration coloniale et sur le commerce extérieur. Cependant, cette volonté de rupture d'avec le carcan colonial s'accorde mal avec l'appartenance à « un petit peuple de 600 000 âmes » qui, manifestement, a besoin de protection pour survivre ; et si ce n'est pas de la protection, comme on le souhaite idéalement, d'un État impérial britannique (État réunissant des populations de langue et de culture différentes, chacune de ces populations bénéficiant d'un degré d'autonomie pour la régie de ses affaires internes tout en demeurant soumise à l'autorité ultime de Londres), c'est alors de celle, singulièrement ambiguë, des États-Unis.

On peut relever également une autre source de tension au cœur du discours idéologique des membres des professions libérales. Pouvaient-ils parler sans cesse de défendre la nationalité canadienne et éviter par ailleurs d'être nationalistes dans le sens d'interpréter la réalité sociale à la seule lumière des distinctions nationales, de tout ramener à la séparation des races? Nous sommes encore ici renvoyés à la grande difficulté d'être libéral, lorsqu'en même temps on doit défendre une nationalité menacée de disparition et par ailleurs si intimement liée à un mode de vie traditionnel. On n'est pas sans se demander si, à la fin, il était possible pour des professionnels dont le pouvoir, l'influence, l'existence même étaient si manifestement liés aux structures d'une société agraire, d'être libéraux. On comprend l'attrance qu'ait pu exercer le président américain Andrew Jackson, leader populiste s'appuyant sur la masse des petits fermiers de l'Ouest, pour résister aux poussées d'une société industrielle naissante.

B) *Le crypto-nationalisme de la bourgeoisie coloniale*

On a pu constater, à la suite de l'échec de l'idéologie libérale de la bourgeoisie professionnelle, l'émergence des fondements d'une nouvelle définition de la société globale canadienne centrée sur l'image d'un petit peuple de paysans français et catholiques, soutenu par son clergé. Je vais maintenant m'efforcer de démontrer que l'émergence de ce discours nationaliste se trouve liée, d'une certaine manière, au triomphe, grâce à l'appui de Durham, de l'idéologie crypto-nationaliste de la bourgeoisie coloniale, mettant l'accent sur la supériorité de la « race anglo-saxonne » à tous égards : connaissances politiques, commerce, énergie, esprit d'entreprise, degré de civilisation. En d'autres termes, je vais tenter de montrer comment la représentation d'ensemble que les membres de la bourgeoisie coloniale se sont faite des Canadiens a pu influencer jusqu'à un certain point la définition que ceux-ci ont fini par se donner d'eux-mêmes.

Nous allons, pour nous familiariser avec la façon dont les membres de la bourgeoisie coloniale interprètent la totalité bas-canadienne, nous contenter d'abondants extraits du *Quebec Mercury*, de la *Montreal Gazette*, du *Montreal Herald* que nous livre *Le Canadien*. Bien sûr une recension complète de ces journaux identifiés aux intérêts de la bourgeoisie commerçante et des membres de l'administration coloniale serait préférable. Les extraits que nous en livre *Le Canadien* peuvent cependant suffire à nous faire voir les grandes lignes du discours idéologique de la bourgeoisie coloniale.

Sans entrer dans trop de détails, retenons du tableau que brossent des Canadiens les rédacteurs du *Mercury*⁸² les quelques grands traits qui suivent : ce sont des conquis qui devraient être assimilés dans les plus brefs délais. Il ne

82. Voir à ce sujet : J. HARE et J.-P. WALLOT, *Les Imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1967.

saurait être question qu'ils conservent leur langue, leurs mœurs, leurs usages dans une province britannique. On devrait hâter l'assimilation de ces Français papistes, de ces mauvais sujets, de ces ignorants qui méprisent tout ce qui est anglais et qui sont ligués contre le commerce et l'industrie.

Il va sans dire que ces propos ne rencontrent pas l'assentiment des gens qui écrivent dans *Le Canadien*. Viger s'efforce de corriger le tableau dans les termes qui suivent :

« Il se fait continuellement de la métropole à la colonie des émigrations des gens qui cherchent fortune par le moyen du commerce ou des places ; ces gens n'ont point d'autre intérêt à cœur que le leur propre, et sont par conséquent bien indifférens aux intérêts de la colonie. Ils s'occupent plus de ce qu'ils en emporteront, que de ce qu'ils y laisseront.

« Ces émigrés ayant des intérêts communs et des préjugés aussi communs, se lient entre eux et forment une société distincte de celle des habitans du pays. Plein de préjugés populaires de la métropole d'où ils sortent, calculans leur importance individuelle sur celle de la métropole, jouissant de l'opulence que leur donne ses capitaux, et bouffis de l'orgueil d'hommes nouveaux dans un pays où ils ne sont pas connus ; ils méprisent les habitans du pays, veulent les dominer, sont jaloux des droits qui leur sont accordés par la métropole et les regardent comme autant d'injustices faites à eux-mêmes ; [...] Ces émigrés étant les seuls qui ayent des communications avec la métropole, (car les autres habitans qui sont des laboureurs n'y en ont aucune) c'est par eux seuls que le pays et les habitans du pays sont connus dans la métropole. Tous ceux qui viennent de la métropole dans la colonie, [...] ne voyent qu'eux, n'ont de relations qu'avec eux, et ne connaissent les habitans et les affaires du pays que par eux ; ils ont bien vite les mêmes préjugés qu'eux et les mêmes idées [...] S'ils voyent un des natifs du pays, ce sont ceux qui sont parvenus à quelques petites places ; mais pour que ceux-là ayent pu parvenir à ces petites places, il a fallu que long-tems auparavant ils eussent renoncé à toute idée du pays, et qu'ils eussent pris les idées de mises pour être recommandés par les Émigrés [...]

« Comme ces Émigrés et tous les gens en place s'identifient continuellement avec la métropole, les habitans de la colonie, qui ne veulent pas se laisser gouverner par eux, sont regardés comme de mauvais sujets, comme des gens dont les vues et les intérêts sont opposés aux intérêts de la métropole [...]

« Les préjugés de la métropole contre les habitans de l'ancienne métropole seront continuellement excités contre les habitans de la colonie par ces émigrés qui ne manqueront pas de les peindre avec les couleurs et les traits qui sont les plus capables de réveiller ces préjugés. Ici on les traite de French et on ne les désigne que par cette épithète aux habitans de la métropole ; on les accuse continuellement d'aimer les Français et on croit par là les représenter comme des traîtres. On les accuse d'avoir des communications avec les Français [...]

« Ils ne peuvent supporter qu'on leur ait donné droit d'être membres de la Chambre d'Assemblée et qu'ils y aient la majorité. Ils disent qu'il est honteux qu'une Colonie Anglaise ne soit pas gouvernée par des Anglais, et par Anglais, ils entendent eux-mêmes, ne voulant pas regarder les habitans du pays comme des sujets de l'empire. Cette jalousie me paroît venir des préjugés nationaux, qui agissent sur ces Émigrés avec d'autant plus de force qu'ils n'ont point les secours de l'éducation, (ce sont des gens tirés des classes inférieures du peuple), qui sont les seuls préservatifs contre cette maladie vraiment utile tant que les malades restent dans leur pays, mais qui devient bien incommode, lorsqu'ils en changent [...]

« Ils [les Émigrés] fondent actuellement toutes leurs espérances sur le plan d'introduction des habitans des États-Unis dans la Province, par le moyen de concession des Terres de la

couronne, et sur la réunion de cette province avec celle du Haut-Canada où les habitants des États-Unis sont déjà introduits. [...] ils ne cessent de parler d'anglifier la province par l'introduction des gens des États-Unis.»⁸³

De toute évidence, les remarques qui précèdent sont formulées par un observateur fort lucide qui dénonce le nationalisme étroit des membres de la bourgeoisie coloniale.

Laissant passer quelques années, on peut enchaîner avec la pétition que les membres de la puissante bourgeoisie commerçante de Montréal font parvenir au Parlement de Londres en 1822, en faveur de l'union des deux Canadas. Nous retrouvons dans cette pétition sensiblement la même description que l'on faisait naguère de la réalité bas-canadienne et des Canadiens, sauf que ces derniers sont maintenant devenus des « *French Canadians* » :

« Un corps législatif composé comme celui qui vient d'être décrit, [c'est-à-dire la Chambre d'assemblée] sous l'influence des préjugés d'un peuple étranger sans les talents requis pour en remplir les fonctions, et d'où sont exclues les personnes qui par leurs connoissances, leurs propriétés, leur respectabilité et leur influence dans la société seroient les plus dignes d'y être élues, ne peut certainement pas être considéré comme propre à régler les affaires d'une province britannique, aussi importante que le Bas-Canada, de manière à concilier les intérêts de la colonie avec ceux de la métropole [...], de là vient, enfin, que toute entreprise commerciale et toute amélioration ont été entravées et arrêtées, et que le pays a conservé toutes les marques caractéristiques étrangères qui le distinguaient lors de la Conquête, c'est-à-dire qu'il est encore français en tout.

« [...] l'adoption ou le rejet de l'Union décidera si cette province doit être de fait, comme elle l'est de nom, une province britannique, ou si, sous le masque d'une dépendance de la Grande-Bretagne, continuée encore pendant quelques temps, elle doit rester toujours française. En assurant que ce dernier résultat sera la conséquence du rejet de l'Union, vos pétitionnaires se fondent sur les faits les plus concluans [...] Sans une union, cette population [évaluée par les auteurs de la pétition à plus de 300 000] conservera nécessairement son ascendant actuel dans le gouvernement du pays, et ne cessera pas sans doute, de son propre gré, d'être française. Son accroissement progressif, sous la protection maternelle de la Grande-Bretagne, conduiront donc nécessairement, sans une union, au résultat que l'on prévoit ; et vos pétitionnaires ne peuvent omettre de remarquer que l'étendue déraisonnable des droits politiques accordés à cette population, au préjudice de ses co-sujets britanniques, jointe au sentiment de sa force croissante, a déjà eu l'effet de réaliser, dans les imaginations de plusieurs, son existence, comme nation séparée, sous le nom de « Nation Canadienne » ; nom qui implique des prétentions qui ne sont pas moins irréconciliables avec les droits de ses co-sujets qu'avec une juste subordination à la métropole. »⁸⁴

Encore là, il faut voir de quelle manière ces remarques sont reçues par les membres de la bourgeoisie professionnelle qui écrivent dans *Le Canadien*. On n'a qu'à songer à certains commentaires de Parent :

« [...] et tandis que les enrégés Anti-Canadiens de Montréal crient que les French Canadians sont Français, il ne se trouve qu'une dizaine de membres [de la Chambre d'assemblée] qui ne comprennent pas la langue anglaise, et il s'en trouve qui la parlent plus correctement que Mr. Richardson, mais ces gens-là crient et écrivent pour l'autre côté de l'océan, où l'on ne connaît

83. *Le Canadien*, 6 janvier 1810.

84. *Id.*, 1^{er} janvier 1823.

pas les faits, et où ils espèrent soulever les préjugés nationaux contre les sujets Anglais aussi fidèles qu'aucun dans l'empire [...]»⁸⁵

Certains propos de Louis-Joseph Papineau rejoignent les commentaires de Parent :

« On feint de croire que nos réclamations sont le fruit de notre différence d'origine et du catholicisme, quand il est constant que les rangs des libéraux comptent une majorité des hommes de toutes croyances et de toute origine. Mais que dire à l'appui de cet avancé, quand on voit le Haut-Canada où il n'y a que peu de catholiques, et où presque tous les habitants sont d'origine anglaise, dénoncer les mêmes maux, et demander les mêmes réformes. »⁸⁶

Passons rapidement sur la description que donnent des Canadiens « français » les rédacteurs de la *Montreal Gazette*, du *Montreal Herald* et du *Quebec Mercury* dans les années 1820 et 1830. Aux yeux de ces derniers, le Canadiens français sont comme autrefois des ignorants étrangers, des Français du XVII^e siècle égarés en un quelconque coin de l'Amérique et qui détestent tout ce qui est anglais. Est-il nécessaire d'ajouter à cela qu'ils sont ennemis du bon gouvernement, qu'ils sont des rebelles séditieux ? Ils forment, en résumé, une « majorité française dégradée, sordide, oppressive, hostile au gouvernement et au peuple anglais ».

Venons-en au manifeste de 1836 de l'Association constitutionnelle de Montréal qui regroupe, comme on le sait, les membres éminents de la bourgeoisie commerçante de cette ville. Les Canadiens « français », dans ce manifeste, sont dépeints sous les traits d'un peuple d'illettrés, opposé aux améliorations, demeurant à l'intérieur des seigneuries et présentant avec ses lois, ses mœurs, ses coutumes, un reflet assez fidèle de la France du XVII^e siècle. Il ne saurait être question pour ces gens de conserver « les attributs distinctifs d'une race étrangère » sur un continent dominé par la « race anglo-saxonne », race supérieure qui a répandu autour d'elle la prospérité :

« Depuis un demi siècle elles [c'est-à-dire les populations d'origine Anglaise et Irlandaise] ont été soumises à la domination d'un parti dont la politique est de conserver les attributs distinctifs d'une race étrangère, de paralyser chez les autres cet esprit d'entreprise qu'ils ne peuvent ou ne veulent point imiter. Durant cette période, une population sortie de la même source que nous a couvert ce continent des monuments riants de son industrie agricole ; le Haut-Canada et les États-Unis offrent un ample témoignage de leur prospérité, dans le résultat de leurs immenses entreprises et les lois équitables qui ont compensé leurs efforts. Le Bas-Canada où une autre race domine, présente une triste et solitaire exception à cette marche générale d'amélioration. Là, au milieu des forêts sans nombre qui appellent l'industrie de l'homme, et qui offrent une riche récompense à ses travaux, un peuple illettré opposé aux améliorations, condense sa population croissante dans les limites des terres anciennement défrichées, et présente par ses lois, sa manière de cultiver et ses coutumes particulières une peinture assez juste de la France au XVII^e siècle [...]

« Une majorité française dans une province a causé tous ces maux accumulés, une majorité britannique des provinces unies y apportera le remède.

85. *Ibid.*

86. *Id.*, 14 mars 1836.

« Si c'est le désir des Canadiens français de s'isoler des autres sujets de l'empire, en s'attachant au langage et aux manières d'une nation qui n'est pour eux qu'un pouvoir étranger, les effets d'un pareil préjugé pèseront principalement sur eux-mêmes, et on peut laisser à la main du temps le soin de la corriger. Mais lorsqu'un sentiment national se montre en active opposition aux intérêts généraux des provinces de l'Amérique britannique, lorsqu'on arrête l'émigration, qu'on retarde le défrichement des terres, qu'on sacrifie les intérêts du commerce à un plan imaginaire de former un pouvoir français, il devient un devoir solennel pour la population britannique toute entière de résister à des procédés qui entraînent tant de maux. Que l'on ne puisse point dire qu'un million d'hommes libres ont laissé envahir leurs droits, et retarder leur marche progressive par une faction qui tremble déjà à l'aspect de la lutte qu'elle-même a si imprudemment provoquée. »⁸⁷

Retenons l'essentiel des propos contenus dans les extraits que nous venons de citer. Depuis la conquête, événement majeur de l'histoire de la province, deux « races » s'affrontent : la race bretonne, race supérieure tant par sa diligence que par son esprit d'entreprise, et la race française, race étrangère, race inférieure à tous les points de vue à la race anglo-saxonne. Bien sûr, à travers ces deux races, s'affrontent également deux religions, deux activités économiques.

S'il est vrai qu'on doit appliquer l'épithète de nationaliste à tout discours idéologique qui privilégie par-dessus tout les valeurs nationales, ne faut-il pas qualifier de nationaliste le discours idéologique qui précède, avec sa très grande insistance sur la race⁸⁸ comme principe explicatif fondamental de toute la réalité sociale ? C'est en tout cas ce que n'hésitent pas à faire certains observateurs de la société bas-canadienne qui écrivent dans *Le Canadien*.

C) *Le discours nationaliste « canadien-français »*

Voyons un peu maintenant quel discours tiennent les rédacteurs du *Canadien*, entre 1836 et 1842, en étant surtout attentif aux éléments de la réalité sociale que privilégie ce discours. Un premier élément retient notre attention. Il s'agit de cette référence nouvelle et très explicite, ce qu'on ne trouvait guère autrefois, à la population agricole. Laissons, à ce sujet, parler Parent :

« Né au milieu de cette belle population agricole qui fait le plus bel ornement des bords du St-Laurent, nos souvenirs d'enfance comme nos affections d'homme se rattachent à cette population, et nous sommes entré dans la vie publique avec l'idée dominante de conserver à cette population les institutions qui font son bonheur. »⁸⁹

Appelé à préciser ce qu'il faut entendre au juste par ces « institutions », il commente :

« [...] il n'est question que [...] de conserver des usages et des lois dont l'abolition, à notre avis, tournerait au désavantage du peuple Canadien, sinon parce qu'ils sont bons, les meilleurs qui

87. *Id.*, 25 janvier 1836.

88. Notons que cette notion de race revêt à l'époque un sens voisin de celle de nationalité.

89. *Id.*, 14 juin 1837.

existent au monde, du moins parce que le peuple y est habitué, et qu'il ne pourrait en être privés sans devenir, pour ainsi dire, étranger sur son propre sol, et perdre toute l'importance sociale qui lui appartient. Ce n'est que dans ce sens restreint, assez heureusement exprimé dans le discours d'ouverture de la session de 1835-36, par les mots "arrangemens sociaux", qu'on a employé ici le mot nationalité, et nullement comme comportant le désir d'une "séparation du peuple avec lequel nous sommes unis sous le même gouvernement" [...].⁹⁰

On peut livrer ici quelques extraits de ce discours d'ouverture de la session 1835-1836, prononcé par Lord Gosford, auquel vient de faire allusion Parent. Cela nous semble une bonne façon de connaître la pensée de Parent, puisque, à plusieurs reprises, celui-ci se référera au discours de Gosford, qui l'a vivement impressionné :

« Le Bas-Canada est divisé en deux partis dont chacun paraît agité par des appréhensions qui, je m'en flatte, sont trop exagérées. Je dirais aux Canadiens d'origine française: ne craignez pas que l'on ait dessein de troubler la forme de société, sous laquelle vous avez si longtems joui du contentement et de la prospérité. Quelque différente qu'elle soit de celles de ses colonies dans les autres parties du monde, l'Angleterre ne peut qu'admirer les arrangemens sociaux par lesquels on est parvenu à faire d'un petit nombre de colons industriels, une race d'agriculteurs bons, religieux et heureux, remarquable par ses vertus domestiques, par la gaieté avec laquelle elle supporte les fatigues et les privations, et son alacrité et sa bravoure dans la guerre. On est loin de penser à détruire un système qui soutient une population rurale et compacte sans qu'il y existe aucune classe de dépourvus. L'Angleterre veut protéger et encourager le sacerdoce bienfaisant, actif et pieux par les soins et par l'exemple duquel tant d'ordre, tant de bonne conduite et de bonheur tranquille existent et sont conservés et transmis de génération en génération.

« Quant aux classes d'origine britannique, et surtout aux classes commerciales, je leur demanderais s'il est possible qu'on ait le dessein de sacrifier leurs intérêts lorsqu'il est évident à tout le monde que le commerce est un des principaux soutiens du système britannique de finance, et que sans lui la fabrique merveilleuse de la puissance et de la domination britannique tomberait en poussière, et qu'il est l'objet, le but spécial pour lequel l'Angleterre maintient à des frais énormes, ses immenses colonies dans toutes les parties du monde. Vous pouvez compter que le grand et puissant état d'où vous êtes venus vous établir sur ces rives n'abandonnera pas sa politique qui a fondé la prospérité de ses peuples dans toutes les autres régions; et qu'un gouvernement au pouvoir duquel les principaux élémens sont la constance et la bonne foi, ne manquera pas de soutenir dans cette partie de l'empire l'esprit d'une constitution qui a si longtems été proposées comme un objet d'envie [...].⁹¹

Papineau ne sera pas dupe de cette façon de voir qui, pour l'essentiel, s'apparente étrangement à celle qui caractérise les membres de la bourgeoisie commerçante en ce qu'elle tend implicitement à perpétuer « la séparation des races » :

« Aujourd'hui nos lois sont renversées, nous sommes des étrangers dans le pays de notre naissance, et ceux qui viennent d'outre mer prétendent à des arrangemens politiques qui doivent les protéger contre de mauvais frères. Tout l'art des commissaires [de la Commission royale d'enquête sur les affaires de la colonie dirigée par Lord Gosford] n'a qu'un but, celui de perpétuer cette séparation des races, en la maintenant avec affectation, en vingt occasions

90. *Id.*, 23 février 1838.

91. *Id.*, 28 octobre 1835.

où il n'y avait pas lieu de le faire, en laissant percer leurs partiales préférences pour leurs co-sujets Européens, et leurs étroites antipathies contre leurs co-sujets Canadiens. »⁹²

Parent, quant à lui, choisit de se rapprocher du gouverneur. Dès lors, sa vision de la société bas-canadienne devient celle de Gosford : une « population rurale et compacte » d'origine française, une « race d'agriculteurs bons, religieux et heureux », encadrés par un « sacerdoce bienfaisant » d'un côté, et de l'autre, les « classes commerciales » d'origine britannique. Dès lors les références, entre autres, au clergé deviennent-elles plus fréquentes qu'autrefois ; c'est là un second élément du discours idéologique propre au *Canadien* après 1836.⁹³

Chose certaine, et cela nous semble assez significatif, après le refus du premier ministre britannique, Lord John Russell, d'accéder aux demandes formulées par la Chambre d'assemblée, il ne sera plus fait mention, comme autrefois c'était le cas, des avocats et des marchands canadiens, sinon pour désigner certains d'entre eux comme « ces hommes qui sont loin de la masse du peuple canadien ». ⁹⁴

On finit également par faire référence, et c'est là un troisième élément qu'il faut noter, à la notion de « race », notion qu'on évoquait très peu avant 1836 :

« [...] n'oublions pas, nous Canadiens Français, nous race proscrite, que nous méritons aux yeux des Loyaux nos maîtres, d'aller à Botany Bay, et que s'il eût été possible de nous y envoyer tous, nous serions maintenant en route [...] »⁹⁵

« La voilà commencée indubitablement la seconde croisade de la race bretonne sur ce continent contre le faible rejeton de la race française, et nous devons disparaître pour toujours du catalogue des peuples si l'Angleterre est sourde une seconde fois aux inspirations de la justice et de la saine politique [...] »⁹⁶

« [...] il s'agit d'empêcher cet enfant de devenir le serviteur d'une race plus active, plus industrielle parce qu'elle est plus instruite ; d'une race qui nous environne de toutes parts, et qui a pris racine jusqu'au milieu de nous [...] »⁹⁷

Il faut dire que le Rapport Durham n'est certes pas étranger au fait que cette notion de « race » prend soudainement tant d'importance dans les articles du *Canadien*. On peut citer ici quelques extraits de ce Rapport :

« Je m'attendais à trouver une contestation entre un gouvernement et un peuple : je trouvai deux nations se faisant la guerre au sein d'un seul état ; je trouvai une lutte non de principes, mais de races [...] »⁹⁸

92. *Id.*, 2 juin 1837.

93. Voir, par exemple, *Le Canadien* du 6 novembre 1837.

94. *Id.*, 14 juin 1837.

95. *Id.*, 30 septembre 1839.

96. *Id.*, 19 février 1838.

97. *Id.*, 15 juillet 1840.

98. *Id.*, 8 avril 1839.

« Il était impossible qu'une race qui se sentait supérieure par l'activité et les connaissances politiques, supportât avec patience la domination d'une majorité qu'elle ne pouvait respecter. »⁹⁹

« Tous ceux qui ont observé les progrès de la colonisation des Anglo-Saxons, en Amérique, admettront, que tôt ou tard la race Anglaise était certaine de prédominer dans le Bas-Canada même sous le rapport numérique comme elle a déjà prédominé par ses connaissances, son énergie, son esprit d'entreprise et ses richesses supérieures. L'erreur donc, à laquelle la présente lutte doit être attribuée git dans les vains efforts de conserver une nationalité Canadienne Française au milieu de colonies et d'États Anglo-Américains. »¹⁰⁰

« Je n'entretiens aucun doute sur le caractère national qui doit-être donné au Bas-Canada ; ce doit-être celui de l'Empire Britannique ; celui de la grande race qui doit, à une époque non reculée, prédominer sur tout le continent de l'Amérique Septentrionale. »¹⁰¹

« On peut dire que si les Français ne sont pas une race aussi civilisée, aussi énergique, aussi spéculatrice (money making) que celle qui les environne, ils sont un peuple aimable, vertueux et content, possédant tout l'essentiel du bien-être matériel, et qui ne doit pas être méprisé ou maltraité, parce qu'ils cherchent à jouir de ce qu'ils ont, sans partager l'esprit d'accumulation qui anime leurs voisins. Leur nationalité est, après tout, un héritage, et il ne faut pas les punir trop sévèrement parce qu'ils ont rêvé le maintien sur les bords lointains du St-Laurent, et la transmission à leur postérité, de la langue, des usages et des institutions de cette grande nation, qui pendant deux siècles donna le ton de la pensée au Continent Européen. »¹⁰²

« Et cette nationalité Canadienne Française, devrions-nous pour le simple avantage de ce peuple, chercher à la perpétuer, même si nous pouvions le faire ? Je ne connais pas de distinctions nationales marquant et continuant une infériorité plus désespérée. La langue, les lois et le caractère du continent de l'Amérique Septentrionale sont Anglais, et tout autre race que l'Anglaise (j'applique ce mot à tous ceux qui parlent l'Anglais)¹⁰³ paraît y être dans un état d'infériorité. C'est pour les faire sortir de cette infériorité que je désire donner aux Canadiens notre caractère Anglais. »¹⁰⁴

Ce discours tenu par Durham ressemble à s'y méprendre à celui que tiennent depuis longtemps les membres de la bourgeoisie commerçante et de l'administration coloniale : n'accorde-t-il pas lui aussi la primauté aux distinctions nationales, à la « race » comme principe explicatif fondamental de la réalité sociale ?

Il reste un dernier élément dont on peut relever la présence au sein du discours idéologique des rédacteurs du *Canadien* entre 1836 et 1842. Il s'agit de l'importance accordée à la conquête, avec l'introduction de la notion de « race » dans le discours :

99. *Id.*, 12 avril 1839.

100. *Ibid.*

101. *Id.*, 6 mai 1839.

102. *Ibid.*

103. Ailleurs Durham remarque que « ceux qui ont réfléchi sur l'influence du langage sur la pensée devront concevoir combien des hommes qui parlent un langage différent, sont enclins à penser différemment, [...] » (*Le Canadien*, 12 avril 1839.)

104. *Id.*, 6 mai 1839.

[Les Canadiens devront disparaître comme peuple si l'Angleterre] ne voit que la nouvelle conquête que l'on veut lui faire faire des Canadiens doit compléter sous peu de temps la ruine de sa souveraineté sur ce continent, ruine commencée par la première conquête qu'on lui fit faire vers le milieu du siècle dernier au prix de sacrifices énormes, qui n'ont abouti qu'à lui créer un rival déjà menaçant sur cet hémisphère. On le verra dans le rapport de débats qui eurent lieu le 18 expiré dans l'Assemblée du Nouveau Brunswick, les représentants de cette Province sont prêts à coopérer avec notre oligarchie au renversement de nos "arrangemens sociaux". Le mot et la pensée de la *Gazette de Montréal* ont fait fortune : "c'est une nouvelle conquête des Canadiens qu'il faut faire" a dit M. Wilmot, l'un des membres les plus influents de l'Assemblée du Nouveau Brunswick [...] L'anéantissement de la nationalité française dans le Bas-Canada, renoue la chaîne d'une nationalité bretonne sur cette partie du continent, nationalité qui bientôt, pour former une puissance indépendante, n'aura qu'à le vouloir. Voilà tout le secret de l'hostilité que nous portent les colonies voisines. »¹⁰⁵

La conception d'ensemble du nationalisme canadien-« français » naissant ressemble donc étrangement à celle du nationalisme de la bourgeoisie coloniale. Les deux discours idéologiques ne s'articulent-ils pas autour d'une même sélection des faits : même opposition entre deux « races », même opposition entre paysans français et commerçants britanniques, même opposition entre conquérants et conquis, même opposition entre protestants et catholiques ? À cette différence cependant : la valorisation de ces faits n'est pas la même, ce qui est négatif dans l'un devient positif dans l'autre. Songeons, à titre d'exemple, à la « race » française, décrite par le discours nationaliste britannique comme une « race » inférieure à tout point de vue, qui sera progressivement transformée par le nationalisme canadien-« français » en « race » supérieure :

« [...] nous sommes nés Français, l'Angleterre nous adopta comme ses enfants, en nous promettant la conservation de nos mœurs, de nos loix et de nos libertés ; elle nous les ravit aujourd'hui, parce que nous ne sommes pas nés de son sang, elle nous rejette, ou plutôt veut nous nulliser [...] Luttons, combattons, si nous sommes dignes du sang qui coule dans nos veines [...] ; il faut soutenir avec force cette nationalité dont nous nous glorifions tant [...] »¹⁰⁶

« [Les Canadiens forment un peuple] qui descend d'une nation les plus anciennes et les plus civilisées de la terre, et dans lequel doivent se trouver un peu de ce nerf vivace et de cette énergie sociale qui ont conservé pendant des milliers d'années l'existence de sa même patrie malgré les guerres les plus longues et les plus acharnées et les luttes intestines les plus épouvantables. »¹⁰⁷

Pour se convaincre davantage de la pertinence du rapprochement, relisons l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau. Comme chez Parent vers la fin des années 1830, le peuple est devenu cette masse compacte et homogène de paysans vivant loin de la ville comme en un quelconque coin de France :

« [...] les plus grands efforts se faisaient pour soulever partout le peuple ; mais on éveillait plutôt la curiosité de la foule que sa colère. Loin des villes, loin de la population anglaise et du

105. *Id.*, 19 février 1838.

106. *Id.*, 10 mars 1841.

107. *Id.*, 23 septembre 1842.

gouvernement, le peuple vivait tranquille, comme s'il était au milieu de la France, et sentait à peine les blessures du joug étranger. »¹⁰⁸

Nous sommes en même temps très proche des représentations que véhiculent Gosford, Durham et les membres de la bourgeoisie commerçante sur la société canadienne-« française » :

« Les Canadiens français forment un peuple de cultivateurs dans un climat rude et sévère [...] »¹⁰⁹

Et Garneau fait allusion au rôle joué par les paysans dans la préservation de la nationalité canadienne. Ce sont eux, à vrai dire, qui incarnent cette nationalité, ce sont eux qui ont assuré sa survivance :

« On devait croire que le peuple canadien, si jeune, si faible en nombre disparaîtrait sous tant d'épreuves [qui marquent la période de 1760 à 1792] [...] abandonné, oublié par la mère patrie, [...] connu à peine du reste des autres nations, [...] il a combattu seul toutes les tentatives faites contre son existence, et il s'est maintenu à la surprise de ses oppresseurs, vaincus et découragés. Admirable de persévérance, de courage et de résignation, il n'a jamais un moment cessé d'espérer. Fidèle à la religion de ses pères, révérent les lois qu'ils lui ont laissées en héritage, chérissant la langue [...] »¹¹⁰

Lorsqu'il fait allusion à ces « tentatives faites contre l'existence du peuple canadien », Garneau songe aux vainqueurs de 1760, à cette « race d'opresseurs turbulents et ambitieux »,¹¹¹ à ces marchands et fonctionnaires publics d'origine britannique qui « concertèrent la destruction de la langue, des lois et des coutumes des Canadiens, comme le moyen le plus prompt et le plus sûr de dominer ce peuple et de l'exploiter ». ¹¹² Mais ce peuple conquis a toujours su résister et triompher de toutes les calamités grâce à cette force mystérieuse qui l'anime, grâce à la « race » française :

« Cette force secrète de cohésion et de résistance qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes, et la relève triomphante de tous les désastres [...] Tout démontre que les Français établis en Amérique ont conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette puissance énergique et insaisissable qui réside en eux-mêmes [...] Ils se conservent, comme type, même quand tout semble annoncer leur destruction. Un noyau s'en forme-t-il au milieu de races étrangères, il se développe, en restant isolé [...] »¹¹³

*

* * *

Après tout ce qui a été dit, n'est-il pas plausible de prétendre que, dans le contexte social particulier de la fin des années 1830, un certain nombre de professionnels d'origine canadienne sont amenés à transformer l'image qu'ils se

108. F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, 7^e édition (réimpression de la 5^e), par Hector Garneau, Montréal, 1928, p. 662.

109. *Id.*, p. 716.

110. *Id.*, p. 426.

111. *Id.*, p. 346.

112. *Id.*, p. 427.

113. *Id.*, discours préliminaire.

font des Canadiens, à réinterpréter leur passé collectif en termes d'une petite nation de paysans français, catholiques, termes qui conviennent bien aux membres de la bourgeoisie coloniale, groupement social dominant. Ceux-ci projettent d'eux-mêmes une image extrêmement positive : les Britanniques appartiennent à une « race » de gens supérieurs du point de vue de l'intelligence, des connaissances, du degré de civilisation ; ils sont progressistes et ils ont un sens inné des affaires. En contrepartie, ces mêmes individus sont habitués à voir dans les Canadiens « français » l'envers de leur propre image, c'est-à-dire des paysans, ignorants, amorphes, guidés pour ne pas dire dominés par leur clergé, n'ayant aucune aptitude pour le commerce, aucun sens des affaires, formant somme toute une « race » inférieure appelée à disparaître.

Par ailleurs, ne sommes-nous pas forcé d'admettre, en effet, que le discours idéologique que tiennent les membres de la bourgeoisie coloniale et celui que propose Durham se ressemblent étrangement ? Dès lors, ne peut-on affirmer qu'avec la publication du rapport Durham, la bourgeoisie coloniale réussit jusqu'à un certain point à faire triompher l'essentiel à tout le moins de son interprétation de la totalité sociale et à la rendre en quelque sorte officielle ? Il faut dire que cette primauté que la bourgeoisie coloniale accorde aux valeurs nationales sert magnifiquement ses intérêts puisqu'elle lui permet de court-circuiter en quelque sorte, et cela de façon commode, toute volonté de contestation de son emprise sur l'économie et sur l'administration coloniale de la part de la bourgeoisie professionnelle d'origine canadienne. Cette stratégie n'a jamais dupé Parent :

« La Haute Commission est évidemment tombée dans une erreur [au numéro précédent, Parent notait avec regret combien le Haut Commissaire Durham était tombé sous l'influence de l'élite marchande montréalaise] [...] savoir que nos difficultés politiques découlent principalement des différences nationales qui distinguent notre population [...]

« Ce sont les avantages indus que la population Bretonne a toujours obtenus, jusqu'à présent, et qui lui en ont fait espérer et demander de plus grands encore, qui ont donné un caractère en apparence national à nos dissensions politiques. Rétablissez l'égalité, détruisez le privilège, et vous verrez la partie nationale de nos difficultés s'éteindre faute d'aliment. Ceux qui attribuent nos maux politiques aux distinctions nationales, prennent la cause pour l'effet et vice versa. »¹¹⁴

Et quelques mois après la publication du rapport :

« Les ministres ont cru les [les membres de la bourgeoisie coloniale] contenter en leur offrant une Chambre Britannique, mais halte-là, ils veulent de plus une Chambre anti-réformiste. Que faut-il de plus pour prouver la mauvaise foi de ceux qui ont arboré l'étendard des distinctions nationales et la folie de ceux qui les ont crus, sans en excepter Lord Durham lui-même qui a donné tête baissée dans le panneau ? Oui, nos difficultés étaient politiques, purement politiques, et les disputes nationales n'y étaient qu'un incident, amené par la clique du pouvoir pour faire prendre le change à ses dupes. »¹¹⁵

114. *Le Canadien*, 15 octobre 1838.

115. *Id.*, 7 août 1839.

Pourtant Parent lui-même s'est fait le promoteur de la vision imposée par la bourgeoisie coloniale.

Est-ce bien là la seule explication que l'on puisse fournir d'une redéfinition de la société canadienne en termes très nationalistes? Bien sûr que non. Il est sans doute vrai que les membres de la classe professionnelle, n'ayant d'autre point d'appui que leur savoir, savoir qui leur confère une autorité politique au demeurant fort limitée puisqu'ils n'exercent pratiquement aucun contrôle sur les emplois publics, se trouvent en quelque sorte forcés de se définir en opposition à la classe des entrepreneurs. On peut également avancer qu'il était fatal que les membres de la bourgeoisie professionnelle en viennent un jour à recourir à une idéologie nationaliste, compte tenu du caractère traditionnel de la structure économique de la société bas-canadienne où plus de 80% des gens s'adonnent à l'agriculture. On peut encore évoquer la position d'extrême faiblesse dans laquelle se trouvent les membres de la bourgeoisie professionnelle pour obtenir des changements constitutionnels. Tous ces éléments sont autant de facteurs explicatifs de l'émergence d'une nouvelle définition de la société bas-canadienne. J'ai voulu attirer l'attention sur un facteur méconnu jusqu'ici, l'impact de l'idéologie de la classe dominante.

Philippe REID

*Département de sociologie,
Université Laval.*

*Collège François-Xavier Garneau,
Québec.*